Année 1954. — N° 14. Le Numéro: 15 francs. 7 Avril 1954.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE

ABONNEMENTS : METROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : **250 fr.**; ETRANGER : **450 fr.**
(Compte chèque postal: **9063.13, Paris.**)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION **QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e** | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1954

Séance du 23 Mars 1954.

SOMMAIRE

Rapport général sur le revenu national.

REVENU NATIONAL

1° Rapport général sur le revenu national présenté, au nom du Conseil économique, par M. Alfred Sauvy.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.

1re PARTIE. — BREF HISTORIQUE

Origine.
Dix-huitième siècle.
Dix-neuvième siècle libéral.
Entre les deux guerres.
La deuxième guerre.
L'après-guerre.

2e PARTIE. — LES RECHERCHES EN FRANCE DEPUIS LA LIBÉRATION

Les premiers travaux du commissariat au Plan.
Recherches privées.
Le bilan national.
Le comité des experts.

3e PARTIE. — ORGANISATION ACTUELLE DES TRAVAUX

1. Exécution des calculs et évaluations.
2. Contrôle et utilisation des calculs.
3. Conclusions.

4e PARTIE. — L'ACTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE DEPUIS 1951

A. — Examen des comptes de la nation établis par le service des études économiques et financières.
1. Rapport de M. Le Brun sur les comptes de l'année 1949.
2. Rapport de M. Dumontier sur les comptes des années 1951, 1952 et 1953.

B. — L'étude des revenus de certains groupes sociaux.
1. Rapport de M. Louis Leroy sur le revenu de l'agriculture.
2. Rapport de M. Delamarre sur les revenus des salariés.

5e PARTIE. — DÉFINITION ET MÉTHODES

1. La production de richesses ou « mise au tas ».
2. La distribution de richesses ou « prise au tas ».
3. De l'inventaire au nombre unique.
4. Les conventions capitalistes.
5. L'équilibre entre revenus produits et revenus distribués.
6. L'illusion de la « définition vraie ».
7. Méthode employée en France.
8. Le maintien en état.
9. Présentation et interprétation.
10. La terminologie.
11. Le code élémentaire.
12. Modèle de prévision.
13. Les relations interindustrielles.
14. Méthodes de conjoncture et de comptabilité nationale.

6e PARTIE. — RÉSULTATS SOMMAIRES DEPUIS 1949

7e PARTIE. — RAPPEL DE RÉSULTATS ANTÉRIEURS

8e PARTIE. — LA COMPTABILITÉ ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

VUE D'ENSEMBLE ET CONCLUSIONS

INTRODUCTION

La loi du 20 mars 1951, relative à la composition et au fonctionnement du Conseil économique, a chargé le Conseil de « donner son avis sur les évaluations officielles du revenu national, avant qu'elles ne soient soumises à l'Assemblée nationale ».

En confiant cette mission spéciale au Conseil économique, le législateur avait en vue deux objectifs:

a) Développer l'étude générale de la comptabilité nationale et combler le retard pris par la France sur d'autres pays;

b) Associer les représentants des groupes économiques et sociaux à ce travail, en utilisant leurs compétences propres.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Soucieux de remplir cette mission, le Conseil économique a, dès le début de la législature, créé une « commission de la conjoncture économique et du revenu national », qui avait notamment pour objet de proposer au Conseil les avis à donner sur le revenu national.

Les rapports et projets d'avis établis jusqu'ici par la commission seront rappelés plus loin (IVe partie). A la veille du moment où les pouvoirs de l'actuel Conseil économique vont prendre fin, il a paru opportun d'établir un travail d'ensemble qui fasse le point de la question, retrace le chemin parcouru et souligne les progrès à envisager.

Ce rapport comprend huit parties:

I. — Bref historique.
II. — Les recherches en France, depuis la Libération.
III. — L'organisation actuelle des travaux.
IV. — L'action du Conseil économique depuis 1951.
V. — Un exposé de méthode et de définition.
VI. — Les résultats principaux depuis 1949.
VII. — Un rappel des résultats antérieurs.
VIII. — La comptabilité économique dans les territoires d'outre-mer.

Enfin, une conclusion termine cet exposé.

Bien que les questions, si essentielles, de définition ne soient étudiées que dans la partie V, il est indispensable pour la compréhension de ce qui suit, de donner dès maintenant, une *définition très sommaire et provisoire* du revenu national.

Le « revenu national » répondait au début à un concept fiscal; il s'agissait de déterminer la base sur laquelle pouvait être prélevé l'impôt.

A ce concept s'est associé assez vite la notion, plus large et plus sociale, de « *revenu partageable* »: on emploie aujourd'hui l'expression vulgaire « gâteau à partager », particulièrement évocatrice.

Bien que ces deux notions soient moins précises qu'elles le paraissent, elles permettent déjà de mieux répondre à des questions courantes telles que « appauvrissement » ou « enrichissement » d'une nation d'une époque à l'autre, ou encore comparaison de la richesse de deux nations. Cette dernière question reçoit aujourd'hui une application pratique: la détermination des participations financières de chaque pays aux Nations Unies et à diverses institutions internationales.

PREMIERE PARTIE

BREF HISTORIQUE

Origine.

C'est à la fin du règne de Louis XIV que la notion de revenu national prend quelque consistance en France. Comme il arrive souvent, c'est le malheur, c'est l'épreuve, qui provoqua l'effort et le résultat. L'appauvrissement de la France à cette époque attire notamment l'attention de Vauban (la dixme royale) et de Boisguilbert. C'est celui-ci qui semble avoir, le premier, employé l'expression « revenu national » (Détail de la France 1695); il mesure la diminution de ce revenu en trente ans, c'est-à-dire l'appauvrissement du pays.

Le dix-huitième siècle.

La notion connut une certaine fortune, sous diverses formes, au dix-huitième siècle. Les physiocrates notamment s'intéressaient au « produit net », c'est-à-dire à la production (agricole), une fois assurée la subsistance (au sens strict) de ceux qui la produisent. (C'est à peu près l'équivalent de notre « valeur ajoutée ».)

Cette méthode traduisait un esprit de classe fort accusé, puisque la subsistance des travailleurs de la terre était laissée en dehors du « produit net », exactement au même titre que la subsistance des chevaux. Seule comptait la richesse extraite du sol et disponible pour le reste de la société.

C'est avec Quesnay, en tout cas, fondateur de la physiocratie que, pour la première fois, la comptabilité nationale est liée étroitement à la théorie économique.

Parmi les nombreuses évaluations du revenu national faites avant la Révolution (une cinquantaine peut-être, mais il y eut des redites), citons celles de Gueuvin de Rademont (1715), Pelissery (1775), Isnard (1781), Grouber de Grouberntbal (1788), Bonvallet des Brosses (1789) et surtout celle de l'intendant Tolosan en 1789 (3 milliards), suivie de près du remarquable travail de Lavoisier en 1791, dont les résultats ont été exposés dans « Richesse territoriale du royaume de France », mais dont le détail des calculs a été perdu.

Toutes les recherches sérieuses à cette époque partent de l'optique « production » ou donnent aux quantités produites la place essentielle.

Le dix-neuvième siècle libéral.

Avec le libéralisme économique, la notion subit une certaine éclipse. Cependant, la qualité des statistiques d'alors (supérieures, sur divers points, aux actuelles) permet à Chaptal (1819), Dupin (1848), de Foville (1885) et à divers autres de calculer la valeur nationale de la production. Toutefois, avec le développement des échanges et des valeurs fiduciaires, l'optique « revenus distribués » prend une place de plus en plus importante.

Avec Clément Colson, nous trouvons le premier calcul contemporain. Son évaluation du revenu national en 1913 a longtemps servi et sert encore de point de repère.

Entre les deux guerres.

Comme en de nombreuses circonstances, la guerre (1914-1918) a accéléré le progrès, en accroissant le besoin de recherches et de connaissances.

La méthodologie générale s'établit peu à peu, notamment par la distinction essentielle entre l'optique « production » et l'optique « revenus ».

Cependant, la France prend du retard, tout au moins pour le calcul effectif.

Entre les deux guerres, il n'existe à peu près qu'une seule source en France, ce qui est fâcheux pour des estimations aussi aléatoires. Ce sont les calculs de M. L. Dugé de Bernonville. Bien que statisticien à la statistique générale de la France, il tint à laisser à ces évaluations un caractère tout à fait privé et publia tous les deux ans, dans la « Revue d'économie politique » (numéro annuel), les résultats de ses recherches.

Ces résultats étaient systématiquement inférieurs à la réalité, tant du fait de la définition que de la méthode utilisée: il ne s'agissait que des « revenus privés » et même d'une partie d'entre eux, puisque les allocations familiales, allocations de chômage, les dépenses d'assistance, etc., n'y figuraient pas. En outre, les « revenus mixtes du capital et du travail », c'est-à-dire les bénéfices agricoles, industriels et commerciaux étaient fortement sous-estimés. Nous trouvons là un intéressant point de méthode: le scrupule scientifique conduit plus d'un auteur à refuser d'entreprendre certaines estimations trop aléatoires (en l'espèce, la fraude fiscale) et, par suite, à compter, en somme, l'inconnu pour néant, ce qui fausse les conclusions. Devenue plus audacieuse, notre époque préfère une erreur accidentelle faible à une erreur systématique.

Si une bonne comptabilité nationale avait été établie et suffisamment diffusée, sans doute aurions-nous évité les principales erreurs techniques commises de 1933 à 1938, si retentissantes que notre époque n'ose pas encore en reconnaître toute l'étendue. A tout le moins, les diverses politiques suivies auraient-elles eu de meilleurs résultats.

Le calcul du revenu national ne dominait, du reste, la politique économique en aucun pays. Les méthodes de la « conjoncture » s'appuyaient sur des indices, des « baromètres » et non sur une véritable comptabilité: ce fut notamment le cas de Harvard, de l'institut de conjoncture de Berlin (Wagemann) et de l'institut de conjoncture de Louvain qui devait, à partir de 1935, inspirer étroitement la politique économique belge. Le développement économique dû à Schacht reposait, sans doute, sur des conceptions générales, mais fut, pour une large part, empirique dans son application.

La deuxième guerre.

Quels que fussent les progrès réalisés en divers pays (Etats-Unis notamment), tant du point de vue de la méthode que des résultats, ceux-ci n'intéressaient guère que des spécialistes, à la veille de la guerre. Même des économistes émérites n'avaient sur la notion de revenu national que des idées imprécises.

La crise économique aiguë ou chronique, suivie de la rupture de certains économistes (Keynes) avec les doctrines classiques, ont produit un lent travail de maturation qui devait s'accélérer à la faveur de la deuxième guerre.

Les belligérants ont dû tous procéder à une semi-planification et mettre de l'ordre dans leurs idées. L'économie de guerre est, du reste, beaucoup plus claire, plus facile à saisir que l'économie de paix. La faible importance des finances publiques, en temps de guerre, reportait l'attention sur la capacité productive et sur la part qui pouvait en être affectée, par un moyen ou l'autre, à l'objectif militaire, devenu primordial. De ce fait, les progrès de la comptabilité nationale ont été rapides de 1941 à 1944. Les « comptes de la Nation » visaient initialement à voir comment la production se répartis-

sait ou pouvait se répartir entre consommation, investissements et guerre et comment la comptabilité financière pouvait s'adapter à une telle situation. D'où l'établissement des « comptes de la Nation ».

Certains estiment, en outre, que l'exemple de la planification soviétique a contribué à cette évolution des idées.

Grâce à ces comptes, il devenait possible (dans les circonstances du moment, tout au moins) de résoudre *le problème si difficile qui consiste à expliquer, en termes relativement simples, une question complexe à une personnalité responsable (homme d'Etat notamment), qui ne dispose que de très peu de temps et doit saisir rapidement les données essentielles.* Par ce moyen également, la partie la plus agissante de l'opinion était mieux informée qu'elle ne l'avait jamais été.

En Grande-Bretagne, dès 1941, l'office central de statistique établit un livre blanc qui contenait les premières évaluations officielles du revenu national pour 1939 et 1940. De tels travaux furent poursuivis pendant toute la guerre et, chaque année, un nouveau livre blanc, donnant des indications toujours plus détaillées, fut établi par l'office central.

Aux Etats-Unis, il faut citer les travaux de la « National Income Division » du département du commerce des instituts privés, tels que « Brookings Institution » et « National Bureau of Economic Research », sous la direction de S. Kuznets.

Jusqu'à la deuxième guerre, il s'agissait surtout d'observation du passé, de constatations statistiques. Pendant la guerre, il fallait non seulement prévoir, mais influer sur les prévisions. Pour atteindre cet objectif, la comptabilité pure devait faire appel à une doctrine, entrant ainsi dans le domaine général de la théorie économique.

Ainsi, après un siècle et demi d'éclipse, les vues générales de Quesnay étaient reprises sur une base nouvelle.

En France, les travaux ont été poursuivis pendant la guerre, malgré les nombreuses difficultés et cela dans les deux directions: méthodologie et résultats. Ce fut l'œuvre de l'institut de conjoncture.

En particulier, dans le rapport n° 16, figurait un article « Couverture économique et financement de la guerre en divers pays » comprenant un exposé de méthode et les résultats de 1942 ou 1943 pour la France, l'Angleterre, les Etats-Unis et l'Allemagne.

A la même époque, toujours à l'institut de conjoncture, M. André Vincent mettait au point la comptabilité nationale à double entrée, qui devait plus tard s'imposer, sous une forme à peine différente, en de nombreux pays.

L'après-guerre.

Après la première guerre qui, sur le plan économique, avait été conduite empiriquement, le souci essentiel avait été de revenir le plus tôt possible « comme avant ». Le résultat avait été une crise mondiale aiguë, de 1920 à 1922, marquée par un effondrement des valeurs spéculatives (matières premières, etc.) et une crise chronique, dans les pays trop ambitieux en matière de niveau monétaire (comme l'Angleterre).

A la fin de la deuxième guerre, l'économie était plus rationnelle, mieux tenue en main par divers contrôles et par une connaissance meilleure des données essentielles. C'est la comptabilité nationale qui, par la « détente ménagée », a permis d'éviter un effondrement comparable à celui de 1920.

A la même époque, s'affirmait, dans les vues officielles, l'objectif du « plein emploi ». La crainte d'un retour au chômage hantait l'esprit des gouvernants, comme des gouvernés. Des promesses devaient être faites aux masses ou l'avaient été effectivement. La Charte des Nations Unies était directement inspirée par cet état d'esprit.

Pour primitif et insuffisant qu'il fût, le schéma keynésien à base de « quantités globales » rompait délibérément avec les principes libéraux. Il s'agissait notamment de compléter, par une dépense publique, la demande globale effective, de façon à équilibrer l'offre globale et assurer l'emploi de toute la population. Pour appliquer cette méthode, il fallait disposer d'une comptabilité nationale.

Le livre blanc, publié sur cette question par le gouvernement britannique, en mai 1944, exposait les grandes lignes de cette politique, tirée des conceptions de Keynes et de Beveridge.

A partir de cette date, le gouvernement anglais, non seulement continua la publication régulière du livre blanc sur le revenu national et la dépense, mais surtout, dans ses « Economic Surveys », s'efforça de prévoir de façon de plus en plus détaillée et précise l'évolution économique de l'année à venir, en termes de revenu national.

Au budget financier, qui présente un caractère juridique en dépenses et en tarifs fiscaux, s'ajoutait désormais le « budget de la nation », purement prévisionnel, comme l'ont toujours été les recettes publiques elles-mêmes. Cette méthode a été suivie, de plus ou moins près, en divers pays.

C'est ainsi qu'en Norvège, dès 1946, le « budget économique » constituait un programme détaillé de l'économie de la nation pour l'année à suivre. Ces budgets représentent un état très avancé de la technique du revenu national et de l'utilisation qui peut en être faite. Des études théoriques de Ragnar Frisch et de Trygvie Haavelmo, puis les recherches appliquées d'Odd Aukrust, avaient permis, en effet, aux économistes norvégiens de faire des progrès rapides, dans cette voie, en mettant sur pied, dès 1946, une comptabilité économique nationale, retraçant l'ensemble des activités économiques de la nation.

En Hollande, une technique analogue a été mise au point, dès 1945, dans le cadre des travaux du plan. Le rapport sur le plan économique de 1946 et sur le budget national de 1947 comprend une évaluation du revenu national de 1946 et un état prévisionnel pour 1947. Depuis cette date, le revenu national a été calculé chaque année et les résultats de ces calculs, utilisés par le bureau central du plan, pour l'établissement de ses programmes.

En Suède également, une marche similaire a été suivie.

Aux Etats-Unis, le gouvernement poursuit, depuis 1946, les mêmes buts et emploie des techniques analogues. L' « Employment Act » a créé un comité des conseillers économiques du président, chargé d'étudier les conditions dans lesquelles l'activité économique se déroule et de proposer les mesures propres à assurer l'équilibre économique du pays. Les rapports de ce comité présentent chaque année une analyse de la situation économique d'après les calculs du revenu national. Ils en tirent des conclusions sur les mesures à prendre pour éviter les dangers de déséquilibre pour l'année future. Mais il faut noter qu'à la différence des « Economic Surveys » britanniques, les rapports du comité des conseillers économiques américains ne comprennent pas d'état prévisionnel du revenu national; du moins, ces prévisions ne sont-elles pas publiées.

Ainsi, dès les premières années de l'après-guerre, la technique du revenu national a connu un grand développement et les principales orientations qu'elle allait prendre dans les années suivantes (comptabilité nationale) étaient déjà définies. Depuis cette date, des études sur le revenu national ont été entreprises dans la plupart des pays: les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'U. R. S. S., etc., procèdent à des évaluations régulières du revenu national. Aux Etats-Unis, le calcul est même mensuel. L'Allemagne occidentale a mis au point, depuis 1948, une technique d'évaluation, fondée sur les concepts anglo-saxons. Dans les pays scandinaves, en Hollande, en Suisse, dans de nombreux Etats sud-américains, le calcul du revenu national est effectué chaque année. Des évaluations ont été tentées pour de nombreux pays sous-développés, tels que les Philippines, l'Indonésie, la Rhodésie, etc.

En Union soviétique et dans les républiques populaires, le concept de revenu national tient une place importante dans la planification. Les définitions sont cependant assez différentes des nôtres et sont inspirées directement de la théorie marxiste, faisant notamment appel aux notions de « capital constant » et de « travail productif ».

Sur le plan international, les initiatives se sont multipliées. La S. D. N. qui avait déjà, avant la guerre, posé les premiers jalons, a créé en 1946, à la veille de sa liquidation, une commission d'experts du revenu national présidée par M. Richard Stone. Le rapport qui en est résulté a servi de base, avec ses points forts et ses points faibles, à toutes les études récentes.

Les Nations-Unies ont fait paraître des recueils de statistiques du revenu national et reproduisent dans le bulletin mensuel de statistique, les chiffres, à mesure de leur parution

L'O. E. C. E. est allé plus loin encore, en créant à Cambridge un groupe d'études du revenu national, qui a confronté les conceptions des divers pays en ce domaine et établi un système standardisé de comptabilité nationale auquel se sont ralliés les pays adhérents, système que nous aurons lieu de critiquer plus loin.

A côté de ces organisations officielles, des associations privées se sont aussi créées, notamment, *l'Association internationale pour la recherche du revenu et de la richesse*, organisation à prédominance américaine, qui, tous les deux ans, consacre une session à l'étude des problèmes théoriques et pratiques que pose la notion de revenu national.

DEUXIEME PARTIE

LES RECHERCHES EN FRANCE DEPUIS LA LIBERATION

C'est à la conférence des réparations, en 1945, que fut particulièrement ressentie la nécessité de connaître le revenu national. Pour mesurer le poids de l'occupation allemande sur l'économie du pays, il fallait, en effet, rapporter l'ensemble des charges subies à l'ensemble des disponibilités. Les évaluations de ces charges, faites par l'institut de conjoncture, ont été exprimées en milliards de francs 1938 d'abord, mais aussi en « années de revenu national ».

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Du reste, dès 1945, M. René Froment avait entrepris la revision des calculs du revenu national en 1938 et, entrant le premier dans la voie de l'audace, parvenait à une estimation notablement supérieure à celle de M. Didge de Bernonville et, à coup sûr, plus proche de la réalité.

L'institut de conjoncture a également rédigé une « Nomenclature des éléments pouvant entrer dans l'une ou l'autre des définitions du revenu national » (février 1946), ainsi qu'une « Analyse de la liste en nature des éléments du revenu national et liaison avec la documentation douanière.

En 1946, fut créé le « Conseil supérieur du revenu national » présidé par M. Hervé-Gruyer. Ce conseil procéda à des échanges de vues théoriques sur la question, ce qui eut pour résultat de rapprocher les théoriciens de diverses tendances et de préparer la voie à des recherches plus positives.

En janvier 1947, fut créée la « commission mixte des salaires et des prix » où étaient représentés le Gouvernement et la C. G. T. notamment. Cette commission créa une « sous-commission du revenu national ».

Les premiers travaux du commissariat au plan.

Il appartenait au plan Monnet de donner un essor nouveau aux travaux. Une fois de plus, apparut le pouvoir créateur du besoin et de la difficulté. Le 1er janvier 1946, a été créé le commissariat au plan de modernisation et d'équipement, qui devait localiser les investissements à exécuter dans les cinq années à venir. La nécessité est vite apparue de présenter, en termes de revenu national, les résultats escomptés. A cette fin, les calculs de l'institut de conjoncture furent repris, approfondis et des projections sur l'avenir tentées. C'est ainsi que l'on s'efforça de prévoir quel serait le revenu national en 1947, première année d'exécution du plan et en 1950, dernière année.

Les évaluations relatives aux années 1948 et 1949 n'ont pas été publiées.

Les recherches sur le revenu national ont donc été commandées en France, moins par la volonté d'assurer, comme dans les pays anglo-saxons, le plein emploi, que par la nécessité d'organiser une économie de pénurie (ou, ce qui revient au même, d'excédents de disponibilités financières).

Les résultats de ces premiers travaux furent publiés dans une plaquette du commissariat général au plan intitulée « Estimation du revenu national français » et dans un article de la revue *Etudes et Conjoncture* (n° 8, 9 février 1947).

Le commissariat au plan poursuivit ses travaux après l'élaboration du premier plan et établit une nouvelle présentation des évaluations du revenu national.

Voyons succinctement de façon plus précise la nature des travaux effectués au commissariat au plan par MM. Dumontier, Froment, Gavanier et Vergeot.

En premier lieu, fut révisée la base 1938, sur laquelle toutes les évaluations du revenu national, jusqu'à ces derniers temps, avaient été effectuées. La plupart des calculs partaient de ce chiffre et le modifiaient au moyen d'indices de production. A tout le moins, fallait-il être sûr de la base. C'est pour la mise au point de ce document que fut réalisé le rassemblement de toutes les évaluations partielles des éléments composants du revenu national, faites avant ou pendant la guerre, par des administrations ou des économistes isolés. La comparaison de ces évaluations, leur critique systématique aboutirent à l'établissement de chiffres définitifs pour 1938, retenue comme année de base des calculs en ce domaine.

La mobilité monétaire a conduit, à ce moment, à effectuer des calculs « à francs constants ».

La publication du commissariat au plan donna deux tableaux principaux du revenu national :

a) Les produits nets de chaque branche d'activité ou, plus exactement, le total des sommes versées aux facteurs de la production (salaires, intérêt du capital, loyer de la terre, profit de l'entrepreneur) dans chacun des grands secteurs de l'économie française : énergie, transports, agriculture, bâtiment et travaux publics, industries de transformation, etc. ;

b) Les produits bruts finaux, c'est-à-dire le total des biens et des services vendus aux consommateurs, qu'ils soient des particuliers ou des entrepreneurs achetant des équipements pour leurs usines. Les principales catégories distinguées étaient les aliments, les vêtements, textiles et articles de cuir, les biens nécessaires à l'équipement des usines, etc.

La seconde phase du travail du commissariat au plan fut l'essai de prévision du produit brut et du produit net, tels qu'ils viennent d'être définis, pour les années 1947 à 1950. Cette projection dans l'avenir fut effectuée, en supposant réalisées les productions prévues par le plan pour les différents secteurs de l'économie. Ce calcul ne faisait donc que traduire les résultats escomptés de la mise en œuvre du plan, en termes de revenu national. L'intérêt de ces évaluations était considérable : sans parvenir au même stade que les autres pays avancés (Grande-Bretagne, Norvège, Hollande), ils marquaient un intéressant rapprochement entre les faits et l'action politique, si souvent dissociés de façon déplorable. Sur un point, du reste, les travaux français dépassaient ceux effectués à l'étranger, puisqu'au lieu de limiter l'horizon à l'année suivante, le commissariat au plan s'efforçait de prévoir à quatre ans de distance, dans le cadre d'un plan d'ensemble.

Les résultats ne se bornaient pas au calcul d'un chiffre représentant la richesse présente ou future du pays. Très vite était apparue (pendant la deuxième guerre et même plus tôt) la nécessité des calculs à deux dimensions. Il ne s'agissait plus de connaître un simple total, mais sa décomposition, sa coupe, suivant divers plans. La comptabilité économique ainsi établie apparut capable de décrire l'activité économique de la nation sous forme de relations réciproques entre les grands secteurs : l'économie productive, les particuliers, l'Etat et les collectivités locales, le secteur monétaire et bancaire et un secteur « extérieur » englobant les territoires d'outre-mer et les pays étrangers. Bien que très imparfaite encore, cette comptabilité comprenait une analyse très sommaire des opérations de l'Etat et des mouvements de capitaux à l'intérieur de l'économie. Cette comptabilité nationale représentait cependant un apport important. Les économistes français faisaient, dans ce domaine, figure de pionniers, puisque, seuls avec eux, quelques économistes étrangers, tels que Tinbergen et Frisch avaient déjà abordé des problèmes de cette nature.

Recherches privées.

Pendant ce temps, concurremment à ces études officielles, de nombreuses recherches furent entreprises par des économistes, intéressés par cette question, ou par des instituts privés. Il faut signaler notamment les travaux de l'Institut scientifique d'économie appliquée, dirigée par M. François Perroux.

Les travaux personnels de ce dernier et de ses collaborateurs, parmi lesquels il faut citer MM. Uri, et Marcewski, ont abouti à la publication de « L'évaluation du revenu national et ses utilisations », « Les conditions et le plan de travail nécessaire au calcul du revenu national français », « Les tableaux de la comptabilité et du revenu de la nation », « La comptabilité sociale et la politique économique en France », « Le revenu national et les budgets nationaux ».

Des économistes privés se livrèrent, par ailleurs, à des recherches théoriques sur la comptabilité nationale. Dans son ouvrage « Observations économiques », M. Dumontier publia un modèle dont nous donnons ici l'essentiel :

Cinq secteurs de base étaient distingués : les « particuliers », l'Etat et les collectivités locales, l'économie productive, le secteur monétaire et bancaire, enfin un secteur « extérieur » retraçant les opérations avec les colonies et l'étranger, un compte d'exploitation et un compte de capital étant établis pour chacun de ces secteurs. L'activité économique était retracée sous forme de mouvements de valeurs entre ces comptes. Trois groupes principaux de mouvements de valeurs étaient distingués : les achats ou ventes de biens et de services, les revenus et impôts, la formation et les mouvements des capitaux. Ce système de comptabilité économique était présenté en quatre tableaux, dont on pouvait déduire les principaux agrégats du revenu national : produit national brut, produit national net, disponibilités nationales. Il n'était pas destiné à la prévision, mais seulement à l'observation.

Il faut mentionner aussi les travaux des organisations syndicales et notamment ceux de la C. G. T. (M. J. Bénard) qui permirent d'appuyer des revendications de salaires sur la comptabilité nationale (proportion des salaires dans le revenu national).

Le bilan national.

Une première expérience de direction et de coordination des études sur le revenu national par un comité composé de personnalités directement intéressées par ces travaux a été tentée, avec la commission du bilan national. Cette commission comprenait huit membres, qui représentaient les grandes administrations économiques et financières et les principales organisations économiques et sociales.

L'établissement du premier « bilan national » sous la direction de M. P. Uri, en 1947, marqua une nouvelle étape. Le but de ce bilan était, en effet, très différent de ceux poursuivis par le commissariat au plan en 146. Au lieu de fournir une simple présentation commode des résultats escomptés du plan, la nouvelle technique se proposait de jouer un rôle plus actif dans l'élaboration de la politique économique. Il s'agissait de mesurer, souci essentiel de l'époque, la tension monétaire, qui pouvait résulter de la pression d'une demande, sans cesse accrue, sur une offre encore réduite. En effet, considérée d'abord comme une séquelle immédiate de guerre, l'inflation prenait, en 1947, une allure chronique, qui différenciait la France de tous

les autres pays. Le Gouvernement craignait que le volume excessif des investissements n'accélérât encore le processus inflationniste, en l'absence d'une épargne suffisante, volontaire ou forcée. Le but principal du bilan était donc de calculer l'épargne nécessaire à un volume donné d'investissements, afin de pouvoir guider la politique du Gouvernement. A cette fin, il fallait connaître le produit national et les revenus distribués.

Sur le plan technique, le « bilan national » apportait d'importantes nouveautés. L'établissement du bilan exigeait une prévision d'ensemble de la comptabilité nationale pour l'année à venir. Alors que, dans la première publication du plan, la comptabilité économique n'avait été retracée que pour une année antérieure, 1938, on s'efforça, dans le « bilan national », de déterminer la valeur des différents postes de la comptabilité pour 1948, ce qui rendait nécessaire un travail de prévision complexe, par la mise en œuvre d'un modèle. En dehors des critiques que peut soulever le modèle suivi, il faut reconnaître que la documentation statistique existante ne permettait pas son emploi. En fait, le calcul du « gap inflationniste » ne présentait pas de valeur pratique. On y retrouvait ce qui y avait été mis au départ

Cette constatation est loin de constituer une condamnation des travaux entrepris. C'est grâce à eux que la comptabilité économique française fit d'importants progrès, non seulement sur le plan théorique, mais aussi sur le plan pratique. C'est à ce moment en effet, que les administrations prirent, pour la première fois, conscience de la portée des statistiques, jusque là considérées avec indifférence, sinon avec mépris.

Après ce premier « bilan national », d'autres furent établis qui permirent d'approfondir certains problèmes techniques et d'améliorer les sources statistiques. Mais des obstacles politiques s'opposaient à ce que ces bilans reçoivent la publicité dont avait bénéficié le premier. Pour cette raison, et pour d'autres aussi, leur influence sur la politique économique du Gouvernement ne cessa de décroître.

Cet épisode nous a fait apparaître le conflit toujours possible entre la politique et la technique. Nous reviendrons plus en détail sur cette question et sur la répartition rationnelle des rôles.

Du fait de cette séparation, les études sur le revenu national redevinrent, à partir de 1948, un problème de techniciens et le restèrent, en fait, jusqu'en 1951.

Le « comité des experts ».

Par décret du 31 mars 1950, fut créé un comité d'experts chargés de diriger les travaux sur le revenu national.

La composition du comité était la suivante: MM. Dumontier, Gruson, Piatier et Uri en étaient membres et M. René Froment assurait le secrétariat.

Les rapports établis par ce comité devaient être ensuite soumis à une « commission de la comptabilité nationale », composée de représentants des principales administrations économiques et financières du pays. Le comité d'experts, après avoir reçu l'avis de cette commission, soumettait son rapport au comité économique interministériel, qui le présentait au Parlement.

Cette nouvelle organisation, trop lourde, fonctionna mal. Le comité des experts s'est réuni assez souvent, mais la commission de la comptabilité nationale ne tint qu'une séance inaugurale. En fait, à ce moment, la totalité du travail fut peu à peu effectuée par M. Gruson, au ministère des finances. Le secret professionnel, sur certains chiffres intermédiaires, empêchait (et empêche encore) un fonctionnement différent.

L'organisation qui prévalut par la suite étant celle qui existe encore, nous allons la retrouver dans le chapitre suivant.

TROISIEME PARTIE

ORGANISATION ACTUELLE DES TRAVAUX

Dans la plupart des pays qui procèdent à l'évaluation du revenu national, la responsabilité de ces travaux incombe à un organisme public, sous l'autorité du gouvernement. Il en est ainsi dans des pays de conception politique et de structure administrative aussi différentes que les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'U. R. S. S. Dans le premier de ces pays, de nombreuses recherches sur le revenu national ont certes été entreprises par des instituts de recherche privés, mais, depuis 1952, l'Etat a assumé la responsabilité de calculs officiels. En Grande-Bretagne, c'est le « Central Statistical Office » qui évalue le revenu national depuis 1940; en U. R. S. S. c'est le Bureau du Plan.

Il ne semble guère qu'il puisse en être autrement. La seule question en suspens est le degré d'indépendance des services calculateurs, vis-à-vis des autorités politiques.

Deux préoccupations doivent retenir l'attention:

Créer un organisme spécial composé de techniciens qualifiés;

Rassembler et interpréter correctement des statistiques d'origines très diverses, pour la plupart imparfaites et fragmentaires.

Le début du travail est très éloigné de la rigueur mécanique que peut suggérer le terme « comptabilité ».

Ces difficultés ont été résolues de façon différente dans les divers pays: aux Etats-Unis, la coordination des statistiques ne pose pas de graves difficultés, les données étant aisément disponibles; le travail a été confié à un service du département du commerce, qui a recruté les spécialistes nécessaires. En Grande-Bretagne, c'est le service central des statistiques, établi auprès du cabinet du premier ministre, qui est chargé de ces études. Il s'est assuré à cette fin les concours nécessaires.

En France, l'organisation administrative des travaux sur le revenu national s'est peu à peu précisée au cours des dernières années. Un principe a vite prévalu: *évaluations assurées par un service spécialisé permanent et contrôlées par un comité ou une commission, composée de personnalités qualifiées.*

1. Exécution des calculs et évaluations.

Depuis *le décret du 31 mars* 1950, les travaux sont confiés au ministère des finances et à l'I. N. S. E. E. Le service des finances doit marcher en avant-garde et procéder à des évaluations provisoires, que doit ensuite vérifier, ratifier et consolider l'I. N. S. E. E.

Au ministère des finances, un service a été peu à peu organisé à cette fin, sous la direction de M. Gruson: « le service des études économiques et financières ».

Par *décret du 18 février* 1952, le comité des experts et la commission de la comptabilité nationale ont été supprimés et remplacés par l'organisation nouvelle ci-dessous.

Le service des études économiques et financières a pour mission :

a) D'établir la comptabilité provisoire de la nation pour l'année en cours et de la rectifier à mesure que l'année s'écoule;

b) De mettre au point des comptes prévisionnels pour l'année suivante.

Ces divers travaux ressortissent à des techniques différentes:

L'observation d'une année écoulée pourrait ne comporter qu'un simple enregistrement des données et leur groupement selon des règles définies, si les statistiques de base étaient complètes et sans défaut.

La prévision d'une année à venir et même de l'année en cours suppose une *doctrine*, c'est-à-dire une connaissance de l'enchaînement des phénomènes économiques.

En fait, l'imperfection des données de base est si grande que l'usage d'une doctrine est presque toujours nécessaire pour compléter l'ensemble, à la façon dont Buffon reconstituait un squelette, sur le vu de quelques os.

Ces fonctions ont été remplies pour la première fois en 1953. Au mois de mars, le service des études économiques et financières a présenté des comptes provisoires pour les années 1951 et 1952 et des comptes prévisionnels pour l'année 1953.

En dehors de cette mission précise, prévue par le décret, le service poursuit des recherches méthodologiques sur les moyens d'améliorer les statistiques du revenu national. C'est ainsi qu'il étudie actuellement la mise au point d'une « grille » d'échanges interindustriels, qui permettrait des précisions beaucoup plus sûres, en dénonçant des incompatibilités qui n'apparaissent pas avec la même précision par les moyens ordinaires.

Le service groupe une douzaine de fonctionnaires tous qualifiés mais d'origines diverses: les uns appartiennent au cadre du ministère des finances, d'autres sont administrateurs de l'institut de statistique en service détaché, enfin des économistes privés prêtent leur concours, à titre contractuel.

Le nombre de douze personnes est tout à fait insuffisant, eu égard à l'ampleur des besoins.

Le décret du 18 février 1952 confiait, par ailleurs, d'importantes fonctions en matière de revenu national à *l'Institut national de la statistique et des études économiques.* L'institut devait présenter, en effet, avant le 31 mai de chaque année, un premier état de la comptabilité économique de la Nation

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

pour l'année antérieure et établir ensuite les comptes définitifs de cette année.

Malheureusement, la pénurie de personnel et de moyens matériels a empêché jusqu'ici l'I. N. S. E. E., d'effectuer de telles études. Une petite équipe, constituée en 1952, avait été chargée de l'évaluation définitive du revenu national pour 1949. Ce travail n'a pu être mené à bien. Cette équipe s'est peu à peu désagrégée et il semble qu'à l'heure actuelle, il n'y ait plus aucun fonctionnaire de l'institut de stastistique en mesure de suivre les études sur le revenu national. Devant un tel état de choses, la commission ne peut que renouveler le vœu adpoté par le Conseil le 12 mai 1953 qui tendait à doter l'institut de statistique « des moyens en matériel et en personnel qui lui font actuellement défaut pour remplir l'importante mission qui lui a été confiée en matiere de revenu national ».

Mentionnons enfin que la comptabilité nationale a été utilisée par le commissariat général du plan, pour l'établissement de l'équilibre financier.

2. Contrôle et utilisation des calculs.

Le décret du 18 février 1952 a créé la commission des comptes et des budgets économiques de la nation, composée de 24 membres de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République, de l'Assemblée de l'Union française et du Conseil économique, de 27 représentants des grandes administrations économiques et financières et de 15 personnalités qualifiées pour leurs travaux et leur compétence en matière de revenu national. Le décret a précisé que le président de cette commission, M. Mendès-France, arrête les termes des rapports sur les comptes et les budgets économiques de la nation et les transmet au Gouvernement qui doit les présenter au Parlement.

Ces mesures semblent en contradiction sur quelques points avec la loi du 20 mars 1951, qui avait confié au Conseil économique cette même mission de contrôle. Une protestation fut émise, en conséquence, par le Conseil, auprès du Président de la République. Dans la pratique, cette contradiction des textes s'est fortement atténuée. En dehors de la séance d'ouverture, la commission des comptes et des budgets économiques de la nation ne s'est réunie, en effet, qu'une seule fois en séance de travail. Le rapport établi à la suite de cette séance par le président de la commission a été transmis au Conseil économique par les ministres des finances et des affaires économiques. Le Conseil a été ainsi mis en mesure de donner son avis sur les évaluations du revenu national que contenait ce rapport. De plus, mention a été faite ensuite de la consultation du Conseil économique, dans la lettre d'envoi du président du conseil des ministres, quand celui-ci transmit le rapport de la commission des comptes et des budgets économiques au Parlement.

Au cours de sa séance d'ouverture, la commission des comptes et des budgets economiques de la nation avait créé les sous-commissions suivantes: « méthodes », « conjoncture », « statistique », « échanges interindustriels ». Ces quatre commissions ont participé aux travaux du service des études économiques et financières et donné leur avis sur plusieurs rapports de ce service. Une sous-commission « information et diffusion des études sur le revenu national » avait été prévue, mais n'a jamais été réunie.

3. Conclusions.

Sans être définitive, l'organisation administrative des travaux sur le revenu national est entrée dans une phase plus stable. Malgré la lourdeur apparente du mécanisme, le système fonctionne de façon assez souple, grâce aux relations personnelles et aux liaisons directes entre les divers organismes compétents.

Les fréquentes auditions du chef de service des études économiques et financières devant la commission du revenu national du Conseil ont notamment facilité le fonctionnement du mécanisme. Bien qu'améliorée, la coordination entre les services du revenu national et les diverses administrations compétentes reste encore largement perfectible.

Voici un organigramme permettant de saisir les diverses relations entre les organismes compétents.

Organigramme des services chargés de l'évaluation du contrôle et de l'utilisation des évaluations du revenu national.

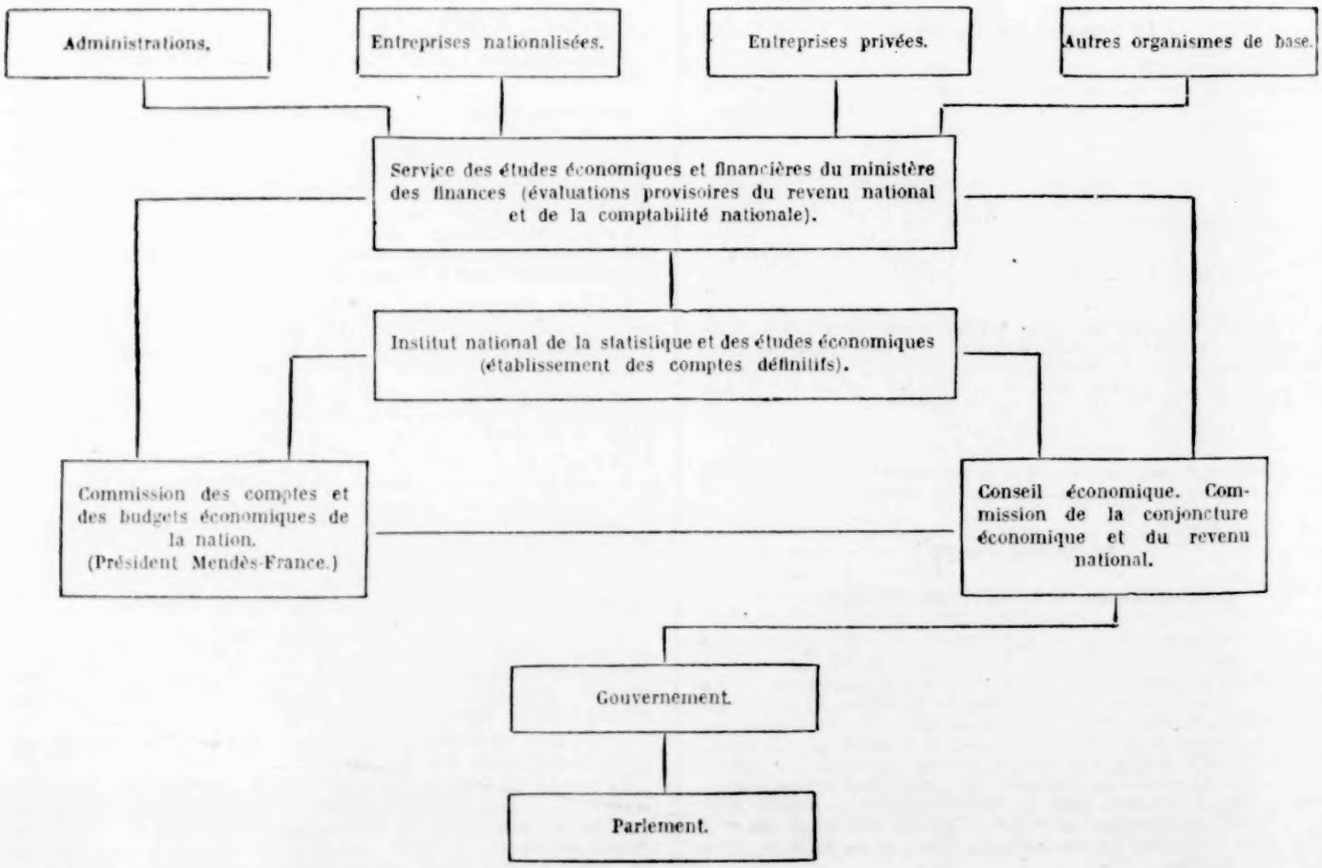

QUATRIEME PARTIE

L'ACTION DU CONSEIL ECONOMIQUE DEPUIS 1951

Depuis 1951, l'action du Conseil économique s'est exercée dans deux directions principales: examen des résultats obtenus par le service d'études économiques et financières ou l'I. N. S. E. E.; étude spéciale des revenus de certains groupes sociaux: revenu de l'agriculture, revenu des salariés.

A. — Examen des comptes de la nation établis par le service des études économiques et financières.

Le Conseil a donné son avis sur les évaluations officielles du revenu national ainsi que l'y invitait la loi du 20 mars 1951 en premier lieu, à l'occasion des comptes de la nation pour 1949, puis en examinant les comptes 1951, 1952, 1953.

1. — Rapport de M. Le Brun sur les comptes de l'année 1949

La commission de la conjoncture économique et du revenu national a consacré plusieurs mois de l'année 1952 à une étude approfondie des comptes de la nation pour 1949, nouvelle année de base de la comptabilité nationale.

Elle a décidé, après examen, de présenter au Conseil un rapport détaillé sur les méthodes et la présentation des évaluations du revenu national pour 1949.

Ce rapport était, en effet, le premier de ceux que le Conseil devait établir en cette matière et, à cette occasion, la commission a estimé nécessaire d'entreprendre une étude de méthodologie pour exposer aux membres du Conseil les grandes lignes des techniques employées et de proposer un certain nombre d'améliorations tant dans les méthodes que dans la présentation des résultats.

Dans l'avis adopté à la suite de ce rapport, le 22 décembre 1952, le Conseil économique se félicitait des progrès accomplis en France, ces dernières années, dans le domaine des évaluations du revenu national. Mais il regrettait l'incertitude des données statistiques sur lesquelles ces évaluations étaient fondées.

Afin d'améliorer les sources des calculs, le Conseil préconisait un programme d'enquêtes statistiques qui comprenait notamment un recensement démographique et un recensement agricole en 1954.

Le Conseil suggérait, d'autre part, une transformation des méthodes de calcul de la production nationale et proposait que celle-ci soit évaluée, en recouvrant, dans toute la mesure du possible, à des calculs directs, plutôt qu'à des indices de production et de prix ou à des données fiscales.

Sur la présentation des résultats, le Conseil économique proposait de relier les comptes de 1949 aux évaluations des années antérieures, notamment 1938, et de présenter la comptabilité économique nationale, de telle sorte qu'apparaissent plus clairement la structure économique et sociale du pays, ainsi que les liens de production, d'échange et de prestations de service, qui unissent ces différents éléments.

Par contre, le Conseil ne prenait pas position sur les chiffres proposés pour le revenu national de 1949. Il considérait en effet qu'il devait attendre les résultats des évaluations de l'institut de la statistique sur cette même année pour pouvoir se prononcer. Afin d'accélérer ces travaux, il demandait au Gouvernement de donner à l'institut les moyens en matériel et en personnel nécessaires pour mener à bien cette tâche. Cette demande fut renouvelée le 12 mai 1953 dans une résolution votée par le Conseil, à l'unanimité moins 6 abstentions.

2. — Rapport de M. Dumontier sur les comptes des années 1951, 1952 et 1953

Au mois d'avril 1953, le Conseil économique a été saisi par les ministres des finances et des affaires économiques des comptes provisoires de la nation pour les années 1951 et 1952 et du budget économique pour 1953, qui venaient d'être présentés à la commission des comptes et des budgets économiques de la nation. Etant donné les circonstances, les ministres avaient demandé la discussion d'urgence de ces documents.

Il ne pouvait être question, dans un délai aussi bref, d'examiner au fond l'ensemble des éléments chiffrés qui étaient présentés. La commission du revenu national avait d'ailleurs entrepris une analyse critique détaillée des méthodes d'évaluation de la comptabilité nationale, qu'elle entendait mener à bien, avant de porter un jugement sur les chiffres obtenus par cette méthode. D'autre part, la commission désirait vérifier la cohérence et l'exactitude des chiffres relatifs à l'année de base 1949, avant d'étudier les résultats des années suivantes.

C'est pourquoi la commission n'aborda pas l'étude détaillée des comptes de la nation de 1951 et 1952 et se contenta d'en donner un commentaire succinct. Par contre, elle examina le budget économique établi pour 1953. Ce budget avait été établi en décembre 1952. A la date où le Conseil économique en a été saisi, un semestre s'était donc déjà écoulé. Le but de la commission fut d'étudier les hypothèses fondamentales qui avaient été placées à la base de ce budget en fonction de l'évolution de l'économie au cours de ce semestre.

Le rapport et l'avis qui furent adoptés par le Conseil le 12 mai, apportaient un certain nombre de rectifications à ces hypothèses: les prévisions de production agricole apparaissaient trop pessimistes, les prévisions de production industrielle trop optimistes.

Cependant, le Conseil estima que les conclusions auxquelles les auteurs du budget économique étaient parvenues au mois de décembre, restaient toujours valables. Si, en effet, depuis cette date, une régression de l'activité économique s'était manifestée, elle n'avait pas conjuré le danger d'inflation qu'ils avaient signalé.

D'autre part, l'augmentation rapide de la production et l'équilibre de la balance des comptes, que réclamaient les auteurs du budget, étaient plus que jamais nécessaires.

B. — L'étude des revenus de certains groupes sociaux.

La commission de la conjoncture et du revenu national n'a pas limité ses travaux à l'accomplissement de la stricte mission que la loi avait confiée au Conseil économique. Elle a étudié, par ailleurs, l'évolution des revenus de certains groupes sociaux.

1. — Rapport de M. Louis Leroy sur le revenu de l'agriculture

Le revenu de l'agriculture est évalué chaque année par l'Institut national de la statistique et des études économiques depuis 1946. La commission de la conjoncture et du revenu national a estimé que le Conseil économique et l'opinion publique devaient connaître ces travaux qui permettent de retracer en termes chiffrés l'évolution de l'agriculture française, au cours de ces dernières années, et de mieux faire comprendre les problèmes agricoles. C'est pourquoi elle a prié M. Louis Leroy d'établir un rapport sur cette question.

Présenté le 24 novembre 1953 à l'assemblée plénière, ce rapport étudiait les sources statistiques retenues pour évaluer les recettes et les dépenses de l'agriculture au cours de chaque campagne, en s'efforçant de déterminer leur valeur exacte. Le rapport portait aussi sur les méthodes employées et présentait à cet égard quelques critiques de méthode, notamment sur la façon d'estimer les prix des produits autoconsommés.

En conclusion de cet exposé méthodologique, le Conseil a adopté un certain nombre de suggestions proposées par la commission: recensement agricole, enquêtes par sondage dans les domaines où les lacunes des statistiques agricoles sont les plus graves, présentation des résultats dans le cadre des évaluations du revenu national.

Mais le rapport allait plus loin: il s'efforçait de déterminer les caractéristiques de l'évolution du revenu agricole au cours des dernières années et faisait ressortir la diminution de la part des agriculteurs dans le revenu national. Sur ce dernier point, le Conseil a estimé que, dans le cadre d'un tel rapport, il ne pouvait conclure en proposant des remèdes; il s'est contenté de signaler qu'une telle situation ne saurait se prolonger sans danger économique et social et il a exprimé le désir que l'étude du revenu agricole et de sa répartition permette de faire un choix entre les diverses solutions propres à conjurer le malaise actuel de l'agriculture.

2. — Rapport de M. Delamarre sur les revenus des salariés

La détermination de la part des salaires dans le revenu national est l'une des questions les plus délicates de la comptabilité économique. Diverses évaluations ont été tentées en France, mais la question n'est pas encore au point. Estimant que cette question devait être étudiée en détail, la commission a demandé à M. Delamarre de préparer un rapport à ce sujet.

Mais ce rapport s'est révélé particulièrement difficile à établir. En ce qui concerne les salaires indirects, la commission a procédé, par l'intermédiaire du secrétariat général, à une enquête sur la masse des prestations sociales versées aux salariés et anciens salariés par les divers régimes de sécurité sociale, pour les années 1949, 1950, 1951 et 1952. Un tableau des prestations sociales, établi à partir de résultats comptables, a donc pu être dressé. Par contre, l'évaluation des salaires directs pose des problèmes statistiques plus difficiles. Les auditions des chefs des divers services administratifs, qui ont la responsabilité de ce calcul, ont montré que la masse des salaires

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

directs n'est saisie que par des voies détournées: voies fiscales (états 1021), enquêtes par sondage du ministère du travail. De plus, il est difficile de définir, de façon précise, les notions de salarié et de salaire, de telle sorte que chaque service retient une définition différente.

Enfin, la masse des salaires directs ne peut être additionnée aux prestations sociales évaluées grâce à l'enquête de la commission. Une partie de ces prestations est financée par des cotisations prélevées sur les salaires directs, de telle sorte que cette addition entraînerait de nombreux doubles emplois.

Il apparaît, dans ces conditions, que la commission et le Conseil ne sont pas en mesure de présenter un rapport et un avis sur cette question dès maintenant.

CINQUIEME PARTIE

DEFINITION ET METHODES

Le moment est venu maintenant de préciser le concept « revenu national », de décrire les diverses définitions que peut recouvrir cette expression, d'exposer la méthode suivie pour établir la comptabilité nationale, enfin de suggérer les améliorations possibles.

Née en économie capitaliste libérale, où le point de vue financier domine, la comptabilité nationale se ressent fatalement de cet héritage. Nous avons déjà signalé que la comptabilité nationale soviétique est assez différente sur divers points.

Sans qu'on puisse prétendre parvenir à des cadres identiques pour deux économies aussi différentes, ou pour d'autres, il est essentiel de partir d'un concept commun, aussi général que possible. Nous allons nous efforcer de décrire ce concept.

Pour cela, il faut observer une économie humaine comme on observerait une fourmilière, s'affranchir un moment des mobiles qui poussent les hommes à « agir économiquement » (produire, consommer, épargner, etc.) et des liens juridiques qui les attachent.

1. La production de richesses ou « mise au tas ».

Dans l'optique adoptée ci-dessus, l'activité humaine secrète, en quelque sorte, des richesses, de façon continue. Elle ne secrète pas des francs, mais des tonnes de charbon, des quintaux de blé, des films, des maisons et aussi des services (1)

L'ensemble de toutes ces « secrétions » représente la *mise au tas* de richesses nationales.

Imaginons que toute cette production s'entasse dans un immense entrepôt, où les « entrées » sont minutieusement enregistrées par un grand magasin responsable, qui met une étiquette sur chaque article.

Tout ce qui est entré au cours d'une période donnée constitue la « mise au tas » de richesses nationales, l'apport dû à l'activité des hommes.

Vu ainsi, dans sa conception la plus générale, le revenu national *n'est pas un chiffre unique, mais une liste, un inventaire*, dont l'ensemble constitue la production nationale.

Sous cette forme générale, *la définition vaut pour tous les régimes*, du moins pour ceux que nous connaissons. Elle ne fait pas appel à la notion de valeur, du point de vue quantitatif.

Elle est, en outre, impersonnelle. Il s'agit d'un entassement de biens pour lequel ne se pose aucune question de propriété. Un observateur placé en Sirius et inapte à lire l'écriture verrait les hommes travailler et produire des richesses, *sans se soucier des mobiles qui les poussent, ni de la part qui peut en revenir à chacun.*

2. La distribution de richesses ou « prise au tas ».

Le garde-magasin que nous imaginons n'a pas à enregistrer que ces entrées. Il voit se présenter à lui des individus, généralement porteurs de droits qui leur permettent de puiser au tas. La légalité de ces droits ou le mode de distribution n'importent pas ici. Toute diminution du tas sera considéré comme une « sortie ».

L'ensemble de toutes ces diminutions au cours d'une période constitue la distribution nationale, c'est-à-dire la « prise au tas ».

Bien que les deux notions de production et de distribution nationales demandent à être précisées, répétons-le, on peut déjà reconnaître qu'il ne s'agit pas de simples nuances, dans la définition du revenu national; car les deux grandeurs (hétérogènes) sont non seulement distinctes, mais *absolument opposées*. L'une constitue le crédit d'un compte, et l'autre doit être inscrite au débit.

(1) Nous verrons plus loin les difficultés que pose la délimitation exacte du terme « production ».

En fait, l'imprécision de la mesure pratique des quantités produites ou des quantités consommées ou distribuées est telle que l'erreur commise est souvent du même ordre de grandeur que leur différence. Ceci explique que l'on en soit venu à donner la même appellation de « revenu national » à deux notions rigoureusement opposées. De même que le « standing » d'un individu est une notion imprécise qui peut concerner soit ses revenus, soit ses dépenses, de même le « revenu national » a désigné indifféremment la production ou la distribution d'un pays.

Pour mesurer l'intensité d'un courant qui traverse un bassin, un lac, un réservoir, ont peut mesurer l'arrivée dans le bassin ou le déversement au dehors. Mais, du fait même qu'il existe un bassin, les deux chiffres peuvent être différents. Pour celui qui s'occupe du niveau du bassin ou de son contenu, les significations des deux chiffres sont *à l'opposé* l'une de l'autre.

Cette comparaison nous suggère déjà une première application fertile: on conçoit bien que les deux flux production et distribution ne soient pas identiques, mais on conçoit bien aussi qu'un écart durable, dans le même sens, peut entraîner des troubles divers et cela pour chacun des articles. Le garde-magasin peut souffrir de ne plus savoir où caser ses articles ou au contraire de ne plus être en mesure de les livrer aux porteurs de droits qui se présentent.

N'allons pas plus loin, dans cette voie, avant d'avoir examiné comment l'inventaire hétérogène peut être mesuré par un nombre unique.

3. De l'inventaire au nombre unique.

Si intéressant que soit la connaissance d'un inventaire, elle est lourde et peu maniable. Comment comparer deux inventaires si hétérogènes ? Or, les calculs de revenu national sont faits bien souvent en vue de comparaisons brutales: comparer le revenu de deux pays, ou celui d'un même pays d'une année à l'autre.

Pour comparer, aussi brutalement, deux inventaires différents, il faut les ramener à un même nombre et pour cela adopter un étalon commun à tous les articles, ainsi qu'aux deux ensembles.

Si l'on veut, par exemple, comparer le revenu national français à celui de l'U. R. S. S., des Etats-Unis, ou encore des Esquimaux du Groenland, il faut adopter un barème de conversion de tous les articles en une même unité.

Cette unité et ce barème sont essentiellement conventionnels. Le choix de l'étalon dépend du but poursuivi. Le sociologue, le militaire, l'hygiéniste peuvent accorder des importances différentes aux divers articles.

S'il s'agit d'une comparaison dans le temps, pour un même pays, le régime économique (et parfois même les circonstances) influe fatalement sur le choix.

Le barème peut, du reste, comporter des coefficients différents pour un même article; par exemple, en France, on peut estimer le deuxième million d'hectolitres d'alcool à un prix inférieur au premier. Ou bien encore joue la question de lieu (prix d'un même article à la campagne ou à la ville).

Il est assez vain et, en tous cas, hors de notre propos, de rechercher un étalon idéal intrinsèquement supérieur à tous les autres.

L'essentiel est, une fois adoptées diverses conventions, de ne jamais perdre de vue leur caractère abstrait et de se remémorer constamment que le revenu national n'est pas un nombre, mais un inventaire.

4. Les conventions capitalistes.

En régime capitaliste, on adopte diverses conventions imposées les unes par l'utilisation prévue des résultats, les autres par diverses contingences telles que la possibilité de recueillir les données du calcul.

Les difficultés sur la définition de la production sont nombreuses: citons par exemple:

L'autoconsommation.

Il s'agit le plus souvent d'aliments. Le choix doit être guidé par l'objectif poursuivi: le banquier qui se préoccupe du numéraire en circulation ne doit pas s'intéresser à l'autoconsommation. Au contraire, le sociologue, le diététicien qui veulent mesurer le niveau de vie doivent le comprendre dans les calculs.

Les biens intermédiaires.

En principe, il ne faut pas ajouter le fil, le tissu et le vêtement. Mais, parfois, les données disponibles obligent à de tels doubles emplois. D'où une première distinction entre la pro-

duction brute et la production nette. A tout le moins, l'accroissement de stocks de demi-produits doit-il être compté comme une production nette.

Les biens de production.

La distinction entre brut et net s'affirme encore, tout en étant beaucoup plus difficile à trancher dans la pratique. Les biens de production s'usent ou se démodent, mais cette dépréciation ne se prête que rarement à une mesure objective.

L'usure des ressources naturelles.

Alors que l'usure des biens de production est, en général, évaluée (arbitrairement certes, mais enfin évaluée), il en est rarement ainsi pour les ressources naturelles, car elles échappent à la comptabilité privée. C'est le cas, par exemple, de l'érosion dans des terres non appropriées.

Le travail ménager.

Si cette véritable production est, la plupart du temps, exclue des calculs, c'est parce qu'en fait, elle n'est pas rémunérée. Ou, plus exactement, seul intervient dans les comptes le travail ménager salarié.

Cette méthode n'est pas irréprochable, puisque le seul fait, pour un homme, d'épouser sa cuisinière, sans qu'aucun changement économique ne survienne, réduit le revenu national. Des inconvénients plus sérieux peuvent apparaître lorsque, dans un pays, le travail ménager est peu à peu mécanisé.

Les autoservices.

Lorsqu'un coiffeur et un cireur de chaussures échangent leurs services, ces deux services sont comptés dans le revenu national. Si un jour ils se fâchent, le cireur décidant de se raser lui-même et le coiffeur de cirer lui-même ses chaussures, le revenu national est réduit d'autant, alors que la masse des produits élaborés et services rendus est restée la même.

Cet exemple est intéressant non par son côté pratique, mais parce qu'il montre l'impossibilité d'une définition rigoureuse. Echappant à toute mesure, à tout contrôle, l'autoservice est nécessairement en dehors de la comptabilité.

En l'espèce, le financier, le fiscal se trouvent bien de l'exclusion des autoservices, car ils n'ont aucun pouvoir sur eux. C'est l'échange qui leur sert d'assiette fiscale. Par contre, le sociologue aurait besoin de connaître les autoservices et ne trouve pas son compte à leur exclusion.

Les services publics.

Nous reviendrons plus loin sur cette difficulté à propos du schéma utilisé en France.

Sur l'étalon à utiliser pour convertir tous les articles en une même unité, le capitalisme propose, de toute évidence, l'étalon monétaire. En économie de marché absolument fluide, ce choix est sinon le plus significatif, tout au moins le plus commode. En suggérer un autre soulève de lourdes complications.

Mais ce choix, en partie imposé, n'en reste pas moins arbitraire. Nous avons signalé déjà qu'il doit être guidé, sinon dicté par l'objectif poursuivi. Il peut l'être aussi par la nature même des données disponibles. Par exemple, un revenu national basé sur des comptabilités financières privées est obligé d'adopter les conventions de ces comptes. Le même article servant à un usage déterminé (par exemple un kilo de pommes de terre donnant 900 calories) sera alors compté à des prix différents suivant le lieu.

Nous retrouverons plus loin le conflit qui se pose à propos du calcul « au coût des facteurs ».

5. L'équilibre entre revenus produits et revenus distribués.

Cet équilibre a déjà été évoqué plus haut. Les difficultés qui se posent à propos de la définition de la production ou du choix de l'étalon n'interviennent pas ici, si le choix est le même à l'entrée et à la sortie. Dans ce cas, le prix d'un article « entré », c'est-à-dire « produit », doit évidemment être compté au même prix qu'à la sortie. Une égalité rigoureuse peut alors être conçue, réserve faite pour les articles qui, entrés au cours d'une période donnée, ne sont pas encore sortis à la fin de cette période. Toutefois, même en ce cas, l'égalité comptable peut être établie rigoureusement sur la base des conventions adoptées.

On en vient alors à la notion essentielle d'équivalence des deux flux, sur une longue durée.

La définition la plus plausible du revenu national et, tout au moins, la plus conforme aux utilisations tentées, est celle qui correspond à la notion de « revenu partageable », à savoir la somme des revenus qui peuvent être attribués aux particuliers, au cours d'une période, sans que la collectivité soit appauvrie.

Cette notion, assez précise en régime collectiviste où seuls les biens de consommation sont appropriés, subit quelques altérations en régime capitaliste.

Il y a trois façons de distribuer plus (ou moins) de revenus qu'il n'est produit de richesses:

a) Emprunts d'Etat.

Il faut ici tenir compte de la conception de revenu privé, *telle qu'elle existe en fait.*

Pour prendre un cas volontairement très schématisé, supposons, par exemple, que, pour augmenter ses fonctionnaires, l'Etat émette un emprunt de 10 milliards, souscrit par ces mêmes fonctionnaires. Rien n'est changé à la production économique. Il n'y a eu que création de droits sur les productions futures.

En fait, si on additionne tous les revenus des particuliers, on constate cependant un accroissement de 10 milliards, car les fonctionnaires ont compté, à bon droit, leur augmentation dans leur revenu.

Pour que l'équilibre soit rétabli, il faudrait que chaque Français déduise de son revenu la part de l'endettement national qui lui revient. En fait, aucun ne pense à agir ainsi. Et même s'il y pensait, l'administration fiscale n'admettrait pas que cet appauvissement soit déduit du revenu encaissé.

On voit que, par ce moyen, les revenus attribués et même distribués peuvent être notablement supérieurs à la production de richesses. La satisfaction psychologique est en rapport avec ce supplément. Il y a bien double emploi, mais aucun citoyen n'en a conscience.

Il en serait autrement si, au lieu d'un emprunt, c'est un impôt direct qui avait assuré les recettes. Bien qu'en comptabilité pure, le résultat eût été le même, pour la période en question, le comportement psychologique des particuliers est tout à fait différent.

C'est une méthode largement employée en temps de guerre, pour ne pas réduire les revenus distribués au niveau de la production. Une telle réduction serait en effet intolérable, tant elle serait draconienne.

b) Déficit des comptes extérieurs.

En principe, c'est seulement dans le cas d'un don extérieur qu'il peut y avoir un excédent véritable des revenus attribués sur les revenus produits. En bonne règle, l'endettement de la nation vis-à-vis de l'extérieur est un appauvrissement. Mais en fait, cet appauvrissement n'apparaît pas plus dans les comptabilités privées que dans le cas précédent, car aucun Français ne déduit de son revenu la part qui peut lui revenir de cet appauvrissement national.

c) Usure du capital non comptabilisé.

Nous avons parlé plus haut des ressources naturelles. Il peut s'agir d'autres biens durables: monuments publics, écoles, routes. Et même logements. C'est encore une des façons, en temps de guerre, d'attribuer plus de revenus qu'il n'est produit de richesses.

6. L'illusion de la « définition vraie ».

Les exemples précédents auxquels bien d'autres pourraient être ajoutés montrent l'illusion de la recherche d'une « définition vraie » supérieure aux autres de façon absolue. Il faut insister fortement là-dessus.

La comptabilité est un outil ou plutôt fournit plusieurs outils. Il est tout à fait vain de se demander si le marteau est supérieur à la scie ou inversement. Pour planter des clous, le marteau est préférable, mais pour scier une planche, la scie est plus indiquée.

De même, pour reprendre un exemple antérieur, il est vain de se demander de façon absolue s'il « faut » ou non compter l'autoconsommation des paysans. La réponse est fournie par l'objet poursuivi.

Nous retrouverons plus loin la question sur l'exemple des « salaires payés ».

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

7. Méthode employée en France.

La comptabilité nationale française repose sur le principe suivant : l'économie nationale est divisée en six secteurs ou pôles, relativement homogènes, à l'intérieur desquels les transactions sont annulées.

Toute transaction entre deux pôles donne naissance à une comptabilité double, entrée pour l'un, sortie pour l'autre. Entre deux pôles peuvent exister deux ou plusieurs flux de même sens : par exemple, le secteur « particuliers » peut verser aux « entreprises », soit des achats de consommation, soit une épargne en vue d'un investissement. Chaque flux, relativement homogène, a donc un sens assez précis, susceptible d'interprétation.

Ces secteurs sont : particuliers, entreprises, Etat et collectivités locales, sécurité sociale, outre-mer, étranger.

Un compte particulier, en recettes et dépenses, est présenté pour chacun d'eux. Cependant, pour avoir une meilleure vision d'ensemble, il serait utile que ces comptes soient, au préalable, présentés en un tableau unique à double entrée. Ce tableau pourrait prendre la forme suivante (incomplète, les indications n'étant données qu'à titre d'exemple) :

Secteur qui verse. / Secteur qui reçoit.	Particuliers.	Entreprises.	Etat et collectivités locales.	Sécurité sociale.	Outre-mer.	Etranger.
Particuliers.		Salaires privés, bénéfices.	Salaires publics, retraites, pensions.	Prestations, salaires.		
Entreprises.	Achats, épargne.		Achats, subventions	Achats	Exportations outre-mer.	Exportations.
Etat et collectivités locales.	Impôts, emprunts.	Impôts.				
Sécurité sociale.	Cotisations.	Cotisations.				
Outre-mer.	Importations.	Importations.				
Etranger.	Importations.	Importations.	Solde TOM étranger.			

Dans chaque rectangle seraient indiqués le ou les flux intéressés (quelques noms ont été indiqués), le secteur de la colonne de gauche étant celui qui reçoit et le secteur de la première ligne celui qui verse.

Malgré les grandes simplifications (qui obligent à grouper des opérations assez dissemblables) imposées par une telle présentation, celle-ci ne permettrait pas encore de donner une vue d'ensemble rapide de la situation. Il faut, de toutes façons, recourir aux « agrégats ».

Nous donnons ci-dessous la présentation sommaire des comptes 1953, à titre d'exemple (en milliards de francs) :

Production intérieure brute	12.470
Rémunération des salariés du secteur public.	1.400
Balance avec l'extérieur	— 20
Produit national brut	13.850
Moins provisions pour amortissements	— 1.470
Produit national net	12.380
Impôts indirects moins subventions	— 1.850
Revenu national	10.530

Arrêtons-nous un moment ici. Cette présentation, conforme aux recommandations de l'O. E. C. E. a été adoptée par divers pays. Elle n'en est pas moins critiquable. Certes, les opérations comptables sont justes, mais l'expression « revenu national » correspond ici à une abstraction qui ne se prête à aucune application précise :

Tout d'abord, l'addition des rémunérations de l'Etat à la production nette est une vieille conception anglo-saxonne qui repose sur l'axiome « les services produisent ce qu'ils coûtent », axiome admissible mais mal utilisé. L'utilité des agents publics n'est pas en cause, mais cette utilité s'exerce en vue même de la production déjà comptée. Autrement dit, sans le juge, le percepteur, le gendarme, etc., la production serait certainement plus faible, mais ajouter ces traitements à la production nationale telle qu'elle a été obtenue est aussi peu indiqué qu'ajouter, dans une entreprise, le traitement du directeur, des comptables, etc., à la production réalisée par les ouvriers (1).

Pour les mêmes raisons, la production de matériel consommé par l'administration pourrait ne pas être comptée dans le revenu national net. Ce n'est pas un produit final mais en somme un produit intermédiaire.

De ce fait, le « revenu national » ainsi défini est supérieur au « revenu partageable » entre particuliers, notion essentielle, celle qui correspond le mieux sans doute au concept de revenu national dans l'opinion.

Par contre, une opération non moins contestable consiste à déduire les impôts dits indirects pour obtenir le « revenu national ». Ici encore, la conception anglo-saxonne nous conduit en pleine confusion. Qu'est-ce qui distingue l'impôt direct de l'impôt indirect ? La récupération sur le consommateur ? Mais aucune base ne permet d'affirmer que l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux n'est pas récupéré.

D'autre part, la récupération ne se fait pas toujours sur le consommateur. En temps de dépression, c'est le prix à la production et notamment le prix agricole qui en subit le contre-coup.

Bref, la déduction des impôts indirects est une pure fiction. Elle s'explique, dans une certaine mesure, en Angleterre, parce que les impôts « indirects » sont à peu près uniquement de très forts impôts sur quelques produits : pétrole et dérivés, alcool, bière, tabac. Les auteurs de la méthode n'ont pas voulu compter l'impôt dans la valeur de ces produits. En

(1) Sans doute pour certains services publics comme l'enseignement, la situation est moins nette. On fait observer que l'existence de l'enseignement privé conduit à compter à sa valeur l'enseignement public. Il n'en reste pas moins que l'enseignement public étant gratuit, ou à peu près, un calcul de production qui englobe son coût se sépare de la notion de revenu partageable, qui est, rappelons-le, la plus féconde et la plus utilisée dans la pratique.

France, où la fiscalité indirecte est générale sur tous les produits, la déduction n'est pas justifiée. Elle minore indûment le revenu national.

C'est, en effet, en fonction des prix effectivement pratiqués que le revenu national est utilisé dans la pratique. Si l'on dit, par exemple, que le revenu moyen par personne active est de 500.000 francs par an, ce chiffre sera utilisé en fonction des prix actuels et non des prix tels qu'ils seraient dans l'hypothèse où tous les impôts indirects seraient supprimés et les prix baissés exactement en conséquence.

Il serait donc préférable que la présentation internationale utilisée à l'O. E. C. E. soit réservée aux rapports envoyés à cet organisme et que soit adoptée en France une présentation plus conforme aux caractères de l'économie française.

Le graphique ci-après reproduit un modèle très simplifié que nous présentons, sans le proposer, à titre d'exemple ou d'exercice. Bien que de nombreux postes de la comptabilité nationale n'y figurent pas (impôts indirects, dépenses publiques, etc.), il peut renseigner plus clairement sur notre économie et être amélioré selon les circonstances.

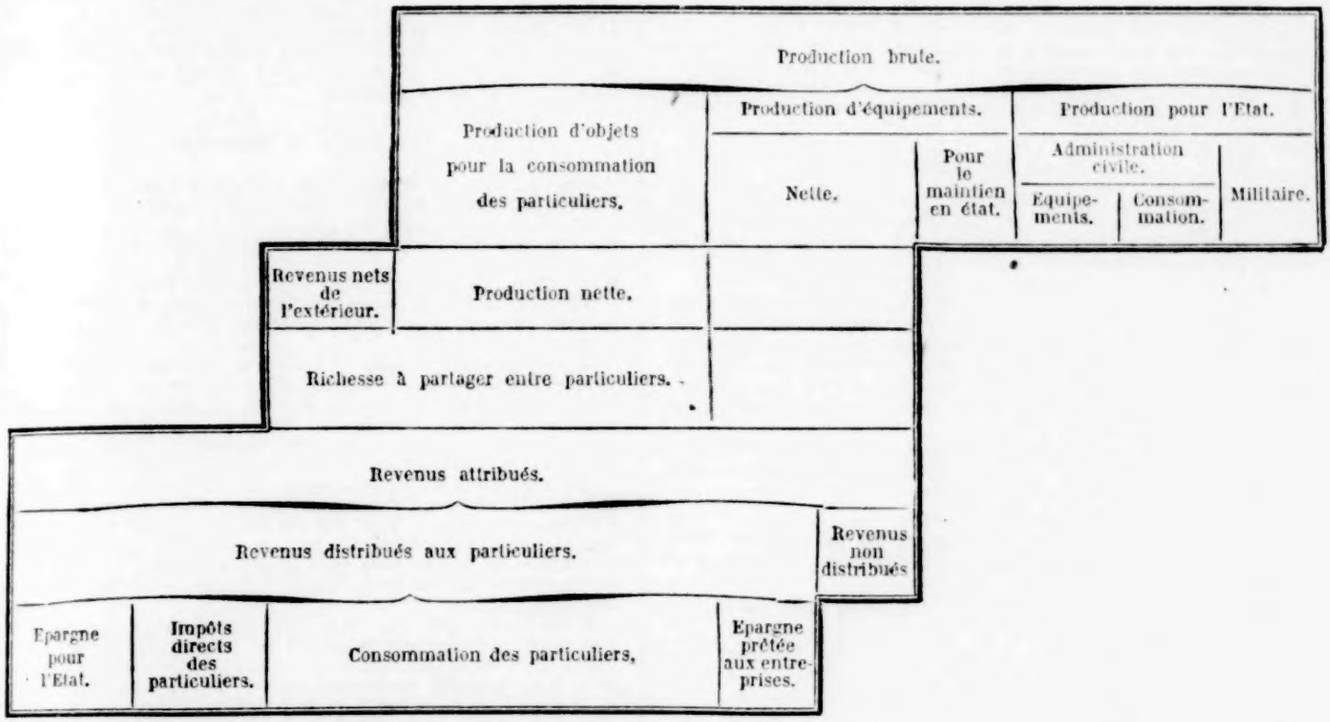

On voit, en première rangée, la *production brute* ou production de tous les produits finals, y compris accroissement des stocks intermédiaires; c'est la *sécrétion de richesses*. Insistons bien sur ce point: cette première rangée, ce sont des chemises, des kWh, des kilogrammes de viande, des avions, etc. Toutefois, la longueur de la rangée correspond à une évaluation en termes monétaires.

Cette production de richesses a diverses destinations (2e rangée) : *Production militaire, production pour l'administration civile, production d'équipements pour maintenir en état l'appareil productif, production d'équipements en sus de ce maintien en état, production pour la consommation des particuliers.*

Ce sont ces deux derniers postes, qui constituent la véritale *production de richesses* — tout au moins de richesses marchandes (3e rangée, « *production nette* »). A cette production de richesses disponibles s'ajoutent, quand il y en a, *les revenus nets* sur l'étranger. L'ensemble constitue (4e rangée) *la richesse à partager* (mise au tas), qui permet de distribuer aux particuliers des revenus nets équivalents (prise au tas).

Mais les *revenus attribués* aux particuliers (5e rangée) sont plus élevés. Certains ne sont pas distribués (6e rangée). Par contre, des revenus supérieurs à la richesse partageable sont distribués, l'excédent étant compensé par les *impôts directs des particuliers* et les *emprunts d'Etat* qu'ils souscrivent (7e rangée).

L'ensemble des *revenus non distribués* et de *l'épargne prêtée aux entreprises* par les particuliers redonne la *production d'équipements nette* de la deuxième rangée.

Ce schéma *très imparfait* ne peut reproduire que des données tout à fait sommaires, mais qui présentent l'avantage de passer de la notion de production (mise au tas) à celle de revenu des particuliers (prise au tas).

D'autres schémas de ce genre peuvent d'ailleurs être tracés concurremment avec celui-ci, notamment pour mieux mettre en valeur le rôle de l'Etat dans la consommation de produits et la distriution de revenus.

Des schémas proposés par M. P. Le Brun figurent en annexe.

8. Le maintien en état.

Nous avons parlé plus haut de la *production d'équipements pour le maintien en état de l'appareil productif*. C'est là le point le plus délicat de la comptabilité nationale, non seulement en pratique, mais même en théorie.

La notion de maintien en état (qui s'apparente à celle d'amortissements financiers sans se confondre avec elle) n'est précise que dans certains cas: si un industriel a un parc de 12 camions identiques et en remplace un chaque année, il s'agit d'un simple maintien en état.

Mais, dans une technique en progrès, le remplacement se fait bien rarement à l'identique; il comporte presque toujours quelque amélioration qualitative, dont l'appréciation est fort délicate.

Déjà difficile dans l'industrie, le problème l'est plus encore dans l'agriculture, le maintien en état du sol étant fort difficile à apprécier.

Plus l'économie s'éloigne de l'économie marchande, certaines immobilisations n'ayant plus aucun marché, plus la question devient subjective. Dans une économie collectiviste, la question se pose aussi, mais sous un jour bien différent: étant donné que les biens de consommation sont seuls appropriés, la puissance publique doit veiller seulement à distribuer des salaires correspondant à la production de ces biens. Le reste peut être provisoirement compté à sa valeur de coût, mais ce n'est pas absolument nécessaire; c'est à l'usage, c'est-à-dire à l'accroissement de la production qu'on jugera les résultats.

C'est donc dans une économie capitaliste évoluée, à fortes immobilisations, que le problème est le plus délicat. Les biens de production étant appropriés, la répartition des revenus entre particuliers peut être observée de façon incorrecte (et par suite pratiquée de façon inéquitable) si le maintien en état n'a pas été correctement apprécié.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

A la notion de maintien en état du matériel, on peut joindre et même opposer celle de maintien en état du personnel. C'est ce que faisaient observer les physiocrates lorsqu'ils évaluèrent le « produit net ». Mais ils évaluaient ce maintien en état au sens le plus strict du mot. D'autres conceptions beaucoup plus larges et plus humaines peuvent prévaloir.

9. Présentation et interprétation.

Si les calculs de comptabilité nationale ont fait en France de grands progrès, ces dernières années, *par contre, la présentation de ces comptes laisse encore beaucoup à désirer.* Seuls un très petit nombre d'initiés peuvent s'en servir avec fruit; encore ne sont-ils pas certains de ne pas commettre quelque erreur d'interprétation. Nous allons montrer les défauts de la présentation actuelle et proposer des moyens de l'améliorer

10. La terminologie.

La langue française n'a pas été faite pour répondre à tous les concepts modernes. Faute de termes appropriés, il faut ou bien rédiger toute une phrase, parfois très longue, ou bien employer une expression approchée, au risque de graves erreurs d'interprétation. Prenons un exemple:

Le mot « salaire » répondait autrefois à une conception assez nette. Il suffisait de préciser « salaires en espèces » ou « salaires en nature », pour écarter à peu près toute ambiguïté. La notion s'est beaucoup obscurcie de nos jours, de sorte que l'expression « masse des salaires payés » peut s'entendre de façon fort différente. Sans même entrer dans tous les détails, nous pouvons distinguer:

Le salaire brut versé par l'entreprise au salarié, se divisant lui-même en *salaire net* (salaire touché par l'ouvrier) *et cotisation du salarié* à la sécurité sociale.

Certaines primes de natures diverses.

Les *allocations familiales* perçues par les salariés ou, dans une autre optique, les *cotisations d'allocations familiales* versées par les employeurs.

Les *secours de maladie, maternité*, etc., avec la même dualité que ci-dessus.

Les *retraites* versées, avec la même dualité.

Les *allocations de congé payé.*

Les *services sociaux facultatifs*, etc.

Tenons-nous en là.

Une foule de combinaisons peut être imaginée, incluant ou excluant tel ou tel élément. Laquelle prendre ? Y a-t-il une solution unique excluant les autres ? Nullement. La solution dépend essentiellement de l'objet poursuivi, de l'optique adoptée.

L'entreprise (qu'elle soit nationale ou privée) a tendance à additionner tout ce qu'elle verse aux salariés à un titre quelconque, direct ou indirect, obligatoire ou facultatif, c'est le concept de « charge salariale ».

Le salarié a tendance à retenir essentiellement le salaire proprement dit, versé en espèces, ce qu'indique bien le terme usuel « touché ». C'est aussi le concept conforme à la notion de « pouvoir d'achat » du salaire, au sens littéral du mot, car il donne un « pouvoir » celui du choix, que ne donnent pas les secours de maladie, par exemple.

Cependant, dans une certaine optique, les allocations familiales étant versées en espèces, peuvent être englobées avec les salaires touchés pour évaluer la liquidité dont bénéficient les salariés.

Les retraites peuvent être ou non comprises dans cette évaluation, suivant le but poursuivi.

Par exemple, des commerçants d'une ville peuvent s'intéresser à la totalité du pouvoir d'achat (ou somme en espèces) distribué, tant au titre des salaires proprement dit que des retraites ou des allocations familiales.

Il n'y a donc pas lieu de se battre pour des mots. La meilleure méthode est, faute d'une terminologie appropriée, de *toujours préciser le contenu exact de chaque expression employée.*

11. Le code élémentaire.

Pour préciser le contenu de chaque expression employée et par suite la signification de chaque chiffre, la meilleure méthode consiste à établir une liste aussi complète que possible de tous les « éléments » pouvant entrer à un titre quelconque dans la comptabilité nationale, et en particulier dans un agrégat.

Nous appelons « élément » un ensemble suffisamment homogène pour recevoir une appellation sans ambiguïté et dont la scission en deux ou diverses parties n'est pas nécessaire ou pas possible pratiquement.

La subdivision devrait être ainsi poussée, aussi loin que nécessaire ou possible, avec une numérotation qui faciliterait cependant certains groupements par omission du ou des derniers numéros.

Le code devrait faire l'objet d'une publication imprimée en caractères clairs. Il serait revisé de temps à autre, pour tenir compte de l'évolution technique et sociale.

Il serait alors possible à quiconque d'interpréter un chiffre fourni dans les comptes, sans risquer de graves erreurs d'appréciation. Ainsi seraient évités les débats inutiles et vains qui se placent actuellement avant les débats utiles, empêchant même ceux-ci de se produire.

12. Modèle de prévision.

Pour prévoir les résultats de l'année suivante et même de l'année en cours, un modèle est indispensable.

Les diverses données de l'économie ne sont pas arbitraires, mais reliées entre elles par divers liens plus ou moins rigides. La connaissance de ces liaisons permet de définir des états d'équilibre, ou plus exactement de comptabilité.

Dès lors, la connaissance préalable de certaines données permet de prévoir, à peu près, quel doit être l'ensemble du système.

Parmi les divers états d'équilibre possibles, certains sont plus avantageux que d'autres, parce qu'ils permettent mieux de satisfaire tel ou tel objectif: par exemple, maintien de la production, équilibre de la balance des payements extérieurs, etc. Ces divers objectifs n'étant pas rigoureusement compatibles à tout moment, un choix est nécessaire.

Les prévisions de l'année 1954 ont été établies dans l'hypothèse suggérée par le commissariat au Plan, d'une production nationale accrue de 5 p. 100 et de la satisfaction de divers équilibres. Les données techniques auraient permis de fixer un chiffre de progression plus important, mais cet objectif ne pourrait être atteint qu'en sacrifiant certains autres équilibre des prix, etc.).

Mentionnons que par une méthode différente, mais basée elle aussi sur des comptabilités et liaisons entre divers secteurs, M. Vermot-Gauchy, à l'économie nationale, prévoit pour 1954 des résultats beaucoup moins favorables que ceux de M. Gruson: accroissement de 1 p. 100 seulement de la production industrielle du début à la fin de l'année, alors que M. Gruson table sur une production moyenne accrue de 8 p. 100, soit 16 p. 100 du début à la fin de l'année.

Pour le moment, il faut considérer que nous sommes en période purement expérimentale et améliorer la technique prévisionnelle d'après les résultats obtenus.

Il faut cependant attacher une importance spéciale à la méthode des « relations inter-industrielles » (*imput-output*).

13. Les relations interindustrielles.

Cette méthode inaugurée par M. Léontief, précise un certain nombre de liaisons entre les divers secteurs, liaisons rigides ou tout au moins ne se modifiant que lentement.

Par exemple, pour faire un logement d'une qualité déterminée, il faut X tonnes de ciment, pour faire une tonne de ciment, il faut Y tonnes de charbon, pour faire une tonne de charbon supplémentaire, il faut Z tonnes de bois de mine, etc.

Une fois connues, ces données élémentaires, on peut écrire un nombre considérable d'équations qui définissent un état d'équilibre et permettent de juger comment celui-ci pourrait être modifié.

On peut savoir, par exemple, combien il faudra d'essence et de machines à écrire supplémentaires pour construire 50.000 logements de plus.

Cet ensemble d'équations qui défiait les calculs avant-guerre, peut-être résolu aisément de nos jours par la machine électronique.

Il importe que les travaux en cours soient, poussés tant dans l'obtention des données de base que dans leur utilisation et que soient publiés les résultats obtenus ou espérés.

14. Méthodes de conjoncture et de comptabilité nationale.

Entre les deux guerres, l'observation économique et la prévision se faisaient par des méthodes dites de conjoncture.

Ces méthodes primitives, basées le plus souvent sur des indices appelés « baromètres » et sur des corrélations entre ces indices, reconnues empiriquement, ont eu des succès divers.

Les systèmes de prévision rigide, basés sur l'application mécanique d'une formule ont tous échoué. Par contre, des prévisions ou des avis raisonnables ont pu émaner de personnes ou d'organismes qui jugèrent, sans s'enfermer au préalable dans un système.

Si les systèmes mécaniques sont aujourd'hui abandonnés, par contre diverses techniques de conjonctures conservent toute leur utilité.

Leur mérite essentiel est la rapidité; la comptabilité nationale est un instrument lourd, dont le montage exige de longs délais. Les statistiques de base elles-mêmes sont affligées d'une certaine inertie qui ne facilite pas l'observation.

C'est pourquoi l'utilisation d'indices par les méthodes appropriées (correction des variations saisonnières, etc.) conserve sa pleine valeur.

Mais l'étude des liaisons inter-secteurs et, par suite, des rigidités, doit permettre de faire progresser à la fois les méthodes de conjoncture classiques et la comptabilité nationale qui, loin de s'exclure, se complètent.

SIXIEME PARTIE

RESULTATS SOMMAIRES DEPUIS 1949

Grâce aux travaux tout à fait remarquables du service des études économiques et financières, la comptabilité nationale a fait des progrès considérables. Ces travaux portent sur les années 1949 à 1954. Comme ils devraient être revisés par l'I. N. S. E. E. au moyen de documents statistiques plus complets, ils ne sont que provisoires, mais il est à craindre que cette revision se fasse encore attendre.

Nous reproduisons ici et analysons sommairement les données essentielles établies par le service des études économiques et financières.

	1949	1950	1951	1952	1953
	(En milliards de francs.)				
Production intérieure brute..	7.800	8.800	10.910	12.370	12.430
Rémunération des salariés du secteur public.....	660	810	1.050	1.330	1.390
Balance extérieure.....	20	— 10	— 10	— 20	— 20
Produit national brut.....	8.480	9.680	11.950	13.680	13.800

Ce « produit national brut » contient, nous l'avons vu, des doubles emplois et se différencie notablement de la masse partageable, comme aussi de la somme des revenus des particuliers. Ainsi, la rémunération des salariés du secteur public, qui comprend notamment celle des militaires (en forte augmentation de 1949 à 1953) n'est pas une richesse supplémentaire. Ce « produit national brut », si abstrait soit-il, a cependant une contre-partie comptable appelée dépense nationale brute, qui se présente ainsi:

	1949	1950	1951	1952	1953
	(En milliards de francs.)				
Consommation privée.....	5.720	6.500	8.070	9.220	9.290
Consommation publique.....	1.170	1.400	1.740	2.580	2.650
Formation brute de capital...	1.630	1.730	2.180	2.080	1.900
Comptes extérieurs.....	— 40	50	— 40	— 200	— 40
Dépense nationale brute..	8.480	9.680	11.950	13.680	13.800

Nous devons ici renouveler les observations formulées pages 51 et 52 relatives à la terminologie et à la nécessité d'une définition rigoureuse du contenu des termes. En particulier, l'expression « consommation publique » reste obscure et ne permet pas d'interprétation claire.

Sous ces réserves, on peut en conclure, négligeant la balance extérieure, qu'en 1953, sur 100 francs de produit brut, 67,2 ont correspondu à la consommation privée, 19,1 à la consommation publique et 13,7 à la formation brute de capital. Mais ces chiffres sont peu significatifs et se prêtent à de fausses interprétations.

Si l'on retire du produit brut « la consommation publique » et les « provisions pour amortissements », on obtient un solde net qui correspond à peu près à la masse partageable entre particuliers, c'est-à-dire à la notion la plus commune. Voici les résultats pour 1953:

Produit brut.....		13.800
Consommation publique.....	2.650	
Provisions pour amortissement.....	1.470	
		4.120
Solde net.....		9.680

Ce chiffre pourrait être rapproché du total des « revenus des particuliers » évalué à 10.140 milliards par ailleurs.

Nous insistons à nouveau sur le caractère en partie arbitraire des « provisions pour amortissement ». L'excédent en 1953 des revenus des particuliers sur le solde net est dû essentiellement aux impôts directs et aux emprunts d'Etat souscrits par les particuliers, suivant le mécanisme décrit plus haut. Mais il s'agit de revenus « psychologiques », l'accroissement de la dette publique n'est pas déduit des revenus des particuliers.

Traduisons en francs constants les données précédentes, en appliquant l'indice des prix finals, pour obtenir les résultats en milliards de francs 1949.

	1949	1950	1951	1952	1953
Indice des prix finaux.....	100	106,5	129	141	143,5
Consommation privée.....	5.720	6.100	6.250	6.410	6.470
Consommation publique.....	1.170	1.320	1.350	1.790	1.840
Formation brute de capital...	1.630	1.620	1.690	1.440	1.320
Comptes extérieurs.....	— 40	50	— 30	— 140	— 30
Produit national ou dépense nationale brute:					
Total	8.480	9.090	9.260	9.500	9.600
Indice	100	107	109	112	113

Notable en 1950, la progression du produit national brut s'est ralentie ensuite, pour être presque nulle en 1953. Elle aurait même fait place à une diminution si la météorologie n'avait été très favorable aux récoltes.

Voici maintenant la répartition des revenus des particuliers, en milliards de francs 1949.

Un tel calcul introduit des causes d'erreur, car il est très difficile, pour des raisons matérielles, d'appliquer à chaque article l'indice des prix correspondant.

	1949	1950	1951	1952	1953
Salaires, traitements et retraites	3.020	3.250	3.320	3.450	3.510
Prestations de la sécurité sociale	630	595	760	820	850
Revenus de la propriété et de l'entreprise	2.290	2.420	2.450	2.410	2.410
Assistance	180	190	190	210	230
Divers	60	55	50	50	60
Total.....	6.180	6.610	6.770	6.940	7.060

Nous reproduisons ces chiffres en formulant des réserves expresses sur leur signification et sur leur interprétation. En particulier, nous rappelons que les revenus totaux et ceux de l'entreprise ont été obtenus après déduction des « provisions pour amortissement » dont nous avons signalé le caractère incertain. L'étude de la répartition des revenus est encore très incertaine.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

En lecture horizontale, les chiffres sont plus significatifs qu'en lecture verticale. Mais pour cela, il faut traduire en indices, ce qui donne les résultats suivants:

	1949	1950	1951	1952	1953
Salaires, etc.	100	108	110	114	116
Sécurité sociale	100	110	121	130	135
Propriété, entreprise	100	106	107	105	105
Ensemble des revenus	100	107	110	112	114

Si le sens du mouvement ne paraît pas douteux et se trouve confirmé par d'autres données, son intensité est moins sûre, en particulier pour les revenus de la propriété et de l'entreprise, calculés par différence.

Nous insistons encore sur les difficultés et les risques de la lecture verticale. Les comparaisons sont, en effet, moins sûres et moins significatives. Alors que l'erreur relative sur les salaires doit être assez faible, celle commise sur les revenus de la propriété et de l'entreprise est plus élevée, même en dehors de la question délicate des « provisions pour amortissement ».

En vue de mettre fin à l'imprécision et aux discussions relatives à la répartition du revenu national, le Conseil économique souhaite que soit établi et publié un agrégat du pouvoir d'achat national et de sa répartition, agrégat dont l'établissement tiendrait compte de la totalité des transferts qui s'effectuent par l'intermédiaire de la sécurité sociale, des finances publiques et des échanges extérieurs, ainsi que du pouvoir d'achat propre des collectivités publiques.

Pour porter une appréciation significative sur la proportion respective des salaires et des revenus de l'entreprise, les deux postes devraient être subdivisées, car ils ne recouvrent pas les mêmes secteurs.

Il peut se faire, par exemple, que des personnes comptées comme chefs d'entreprise soient plus tard comptées comme salariées (ou inversement). Par suite, il faudrait interpréter ces chiffres, en tenant compte du nombre de parties prenantes.

Il faudrait d'autre part séparer les salaires payés par les entreprises nationales de ceux payés par les entreprises privées.

D'autre part, les revenus de la propriété et de l'entreprise devraient être séparés en diverses parties:

Bénéfices des sociétés anonymes.
Revenus des fonds publics
Revenus des valeurs mobilières, actions, obligations.
Revenus des entreprises de caractère artisanal.
Autres revenus.

Il serait utile aussi de séparer l'agriculture du secteur industriel et commercial.

L'I. N. S. E. E. a publié récemment une répartition qui correspond précisément à ces besoins.

Enfin, il est indispensable de décomposer de façon plus complète les comptes de la sécurité sociale tant suivant les régimes que suivant les catégories de destinataires.

Prévisions pour 1954

Les résultats prévisionnels pour 1954 ont pris pour point de départ un accroissement escompté de la production des divers secteurs.

Aliments	3	p. 100.
Biens industriels de consommation	8,5	—
Outillage	5	—
Bâtiment	7	—
Services	2,5	—
Ensemble	5,1	p. 100.

Ces données sont fournies par une estimation de la conjoncture et notamment de la capacité physique de production. C'est là le point faible du calcul, car il ne fait pas intervenir diverses distorsions, en vertu desquelles la hausse des prix peut survenir avant que soit atteint le plein emploi. En particulier, la différence des prix entre France et étranger ne paraît pas avoir été prise en considération.

Il semble donc qu'un modèle plus poussé devrait être établi pour tenir compte de liaisons encore imparfaitement utilisées. Les travaux de M. Vermot-Gauchy et ceux entrepris sur les relations inter-industrielles doivent permettre de sensibles progrès sur ce point.

SEPTIEME PARTIE

RAPPEL DE RESULTATS ANTERIEURS

Il peut être de quelque intérêt ici de rappeler l'évolution du revenu national français depuis le début du siècle.

Les chiffres doivent être présentés en francs constants, pour pouvoir se prêter à quelque interprétation. Ils ont tous été convertis en francs 1938.

Nous avons utilisé les données suivantes:

Pour 1938 et pour les années 1948 à 1952, les chiffres du produit national net, malgré les critiques qu'il soulève.

Pour les années 1921 à 1947, les chiffres calculés par le commissariat au plan; il s'agit cette fois de la production nette au coût des facteurs. Il aurait mieux valu suivre la même série qu'après 1949, mais nous n'en avons pas retrouvé les éléments. Les chiffres ont été raccordés en tous cas de façon à assurer une bonne comparabilité. Mais il est possible que de 1921 à 1938, une légère distorsion ait résulté de la non identité des définitions.

Enfin pour 1901 à 1913, il s'agit de calculs personnels correspondant à la notion de production brute. Le raccord a été fait d'après des données directes de 1913 à 1938.

Telle qu'elle est, la série n'est donc pas absolument homogène. Elle donne cependant une idée du développement de la richesse française depuis le début du siècle.

Voici les résultats:

Evolution du revenu national de 1901 à 1953.

ANNÉES	EN milliards de francs 1938.	BASE 100 en 1913.	BASE 100 en 1929.	BASE 100 en 1938.	REVENU par tête (en milliers de francs 1938).
1901	242	73,0	»	»	5,5
1902	240	73,1	»	»	5,8
1903	247	75,3	»	»	6
1904	267	81,4	»	»	6,5
1905	264	80,5	»	»	6,4
1906	270	82,3	»	»	6,5
1907	277	84,5	»	»	6,7
1908	279	85,1	»	»	6,7
1909	288	87,8	»	»	6,9
1910	288	87,8	»	»	6,9
1911	300	91,5	»	»	7,2
1912	328	100	»	»	7,8
1913	328	100	»	»	7,8
1920	270	82,3	»	»	6,9
1921	250	76,2	»	»	6,3
1922	304	92,7	»	»	7,7
1923	329	100,3	»	»	8,2
1924	381	116,1	»	»	9,4
1925	384	117,1	»	»	9,5
1926	401	122,2	»	»	9,8
1927	387	118	»	»	9,4
1928	410	125	»	»	9,9
1929	453	138,1	100	»	10,9
1930	447	136,3	98,7	»	10,7
1931	428	130,5	94,5	»	10,2
1932	398	121,3	87,8	»	9,5
1933	400	121,9	88,2	»	9,5
1934	392	119,5	86,5	»	9,3
1935	375	114,3	82,7	»	8,9
1936	371	113,1	81,8	»	8,8
1937	384	117	85,0	»	9,1
1938	380	115,8	83,9	100	9
1939	407	124,1	89,8	107	9,7
1940	336	102,4	74,2	88,4	8,2
1941	266	81	58,7	70,0	6,7
1942	238	72,6	52,5	62,6	6
1943	226	68,9	49,9	59,5	5,8
1944	191	58,2	42,1	50,3	4,9
1945	207	63,1	45,7	54,4	5,2
1946	315	96,0	69,5	82,9	7,8
1947	341	104	75,2	89,7	8,4
1948	366	111,6	80,7	96,2	8,8
1949	414	126,2	91,4	109	9,9
1950	447	136,2	98,7	117,6	10,6
1951	462	140,8	102	121,6	10,9
1952	470	143,3	103,8	123,7	11
1953	475	144,8	104,8	125	11,1

REVENU NATIONAL DE 1901 A 1953

(en milliards de francs 1938)

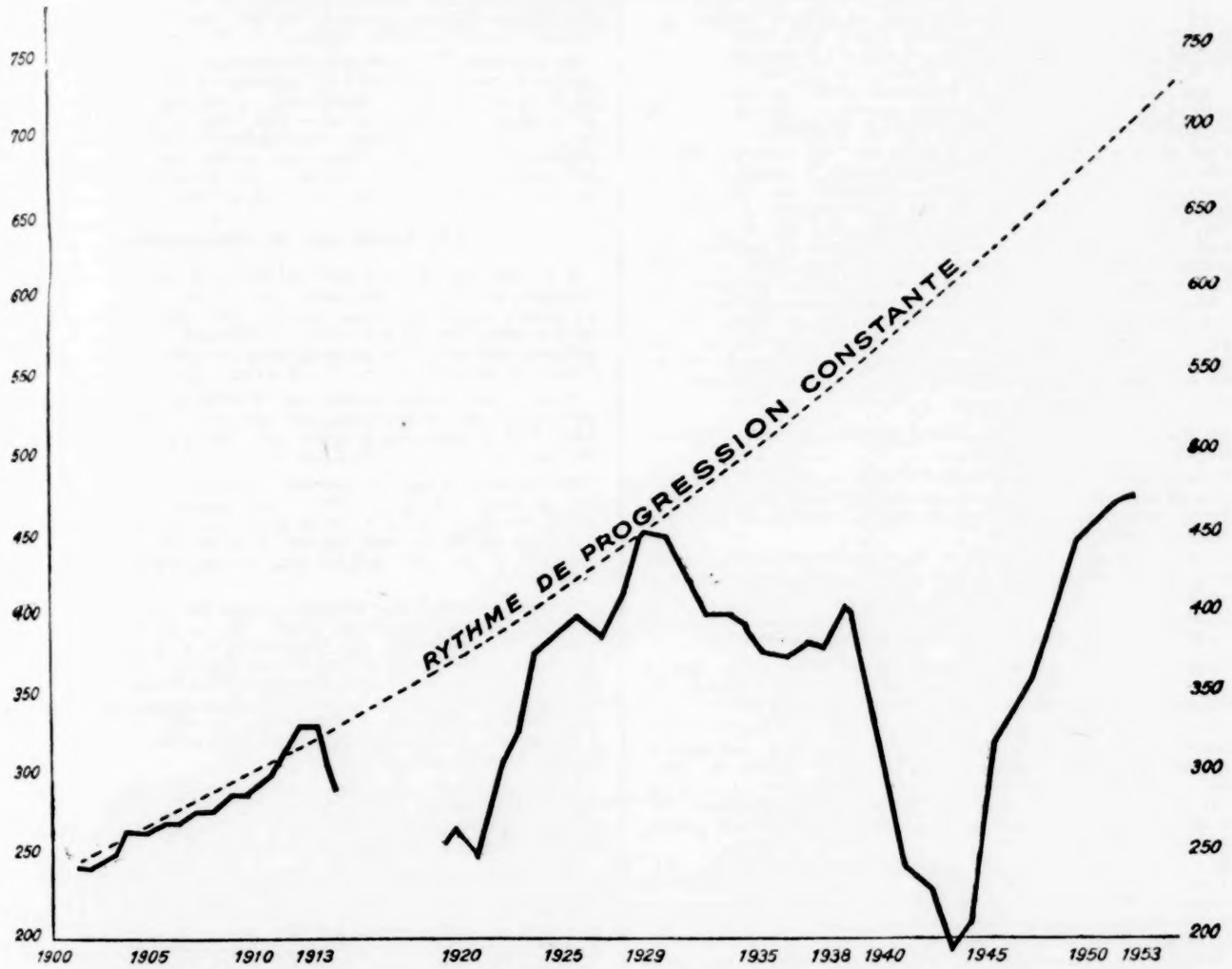

Le revenu national a progressé notablement de 1901 à 1913; puis, après la plongée due à la guerre, a retrouvé un niveau aussi élevé que l'aurait laissé prévoir la progression précédente, s'il n'y avait pas eu de guerre. La guerre était en somme effacée, en termes économiques.

Par contre, depuis 1929, les progrès sont beaucoup plus faibles. La progression en vingt-quatre ans n'a été que de 5 p. 100, très inférieure, par suite, à la précédente.

Si l'on tient compte de l'accroissement de la population, *le revenu national par habitant est au même niveau qu'en* 1929; il n'y a eu aucun progrès. Ei si l'on tient compte de l'accroissement relatif de la consommation militaire, économiquement stérile, *les richesses disponibles par Français ont diminué.*

Faisons maintenant une hypothèse: supposons que le rythme séculaire de progression observé de 1900 à 1929 (et sans doute antérieurement) ait persisté après 1929. Il s'agit d'un rythme moyen bien entendu.

Dans ces conditions, au lieu d'un revenu de 475 milliards de francs 1938, nous aurions eu en 1953 un revenu de 734 milliards (1). Autrement dit, *notre revenu national serait de 54 p. 100 supérieur à l'actuel, disons de moitié. Tous les problèmes économiques, financiers, sociaux actuels seraient résolus et au delà: salaires, retraites, investissements, enseignement, balance des comptes, etc., et la France pourrait consacrer de larges ressources au développement des territoires d'outre-mer.*

(1) Il s'agit d'une progression géométrique évidemment; le graphique ci-contre étant construit sur une échelle arithmétique, il a fallu tracer une courbe exponentielle. Même une progression arithmétique de la production comportant par suite un ralentissement aurait conduit à un revenu national de 665 milliards, supérieur de 40 p. 100 à l'actuel.

HUITIEME PARTIE

LA COMPTABILITE ECONOMIQUE DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

L'établissement d'une comptabilité économique des territoires d'outre-mer présente un intérêt particulier. Leur développement exige, en effet, une connaissance au moins approximative des principales données de départ.

C'est dans cet esprit que l'Assemblée de l'Union française a voté, à plusieurs reprises, des résolutions tendant à doter les territoires d'outre-mer d'une comptabilité sociale. Les Nations Unies, de leur côté, dans le cadre d'une étude sur les pays sous-développés, ont demandé que le revenu national de ces pays soit évalué.

Dans certains pays étrangers, des travaux ont déjà été effectués en ce domaine. En Afrique, des évaluations ont été publiées pour le Kenya, la Rhodésie du Nord et la Rhodésie du Sud. Une première évaluation a été faite pour la cote de l'or. Bien que l'évaluation du revenu national pose des problèmes difficiles

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

dans ces pays, des essais ont été tentés qui permettent d'espérer voir établir assez rapidement une comptabilité économique donnant au moins des ordres de grandeur.

Deux difficultés principales se présentent: l'activité économique des indigènes échappe en fait à toute statistique précise. On n'a que des indications très incomplètes sur la production vivrière, sur l'élevage, sur les produits de l'artisanat local. Même si l'on connaissait les quantités produites, il serait bien délicat d'en fixer les prix. La notion de prix de marché n'a de valeur que s'il existe un marché à peu près homogène sur l'ensemble du territoire étudié, ce qui n'est pas toujours le cas: les prix varient dans des proportions considérables d'un marché à l'autre. D'autre part, l'auto-consommation, qui est relativement faible dans la métropole, assure la nourriture de la plus grande partie de la population de ces territoires.

Une seconde difficulté tient à la liberté des mouvements de fonds entre la métropole et les territoires d'outre-mer. Dans ces conditions, on ne peut établir facilement une balance des payements. On connaît bien, en effet, les échanges de marchandises, les mouvements de fonds publics, mais on ne peut que présenter des hypothèses sur les mouvements de fonds privés: transferts des bénéfices réalisés par les entreprises installées dans les territoires d'outre-mer vers la métropole, prêts des entreprises ou des banques de la métropole aux territoires d'outre-mer. La balance des payements entre la France et les pays d'outre-mer fait l'objet d'études approfondies depuis deux ans, au service des études économiques et financières du ministères des finances et au ministère de la France d'outre-mer.

Citons quelques tentatives:

a) Une évaluation a été tentée, semble-t-il, pour l'Algérie, mais n'a pas été publiée;

b) Le gouvernement général de l'Afrique occidentale française a procédé récemment à une « récapitulation des éléments connus à Dakar pour servir à un calcul du revenu national de l'Afrique occidentale française »;

c) Une évaluation provisoire et très approximative du revenu territorial de Madagascar a été publiée dans la revue des conseillers du commerce extérieur (décembre 1953);

d) Mais surtout, il faut signaler le remarquable travail de M. Leveugle sur la comptabilité nationale du Cameroun.

Cette étude, qui a surtout la valeur d'une étude pilote, définit les grandes lignes de ce que pourrait être une comptabilité économique des territoires d'outre-mer africains.

L'économie a été divisée en cinq secteurs: secteur africain, secteur des particuliers européens, secteur des entreprises européennes, secteur public, secteur extérieur. Seules les relations entre ces secteurs sont décrites: payement de salaires par les entreprises au secteur africain, achats des Africains aux entreprises européennes, prêts du secteur public aux entreprises, etc.

Le « secteur africain » est composé de l'ensemble des personnes qui vivent d'une manière africaine traditionnelle ou presque traditionnelle, c'est-à-dire les paysans, les salariés africains des entreprises ou du secteur public, les petits commerçants et transporteurs. Seules les ventes et les achats de ce secteur aux autres secteurs sont retracées. Son activité productive et les transactions internes au secteur ne sont pas enregistrées.

Or, elles sont très importantes: il s'agit en effet notamment de toute la production vivrière et artisanale, des ventes sur les marchés locaux africains: ventes de produits alimentaires ou des produits de l'artisanat local, des constructions de cases, etc.

Cette simplification de la comptabilité économique, inévitable dans l'état actel de la documentation est regrettable: il est impossible d'établir aucun agrégat donnant un total du revenu national, puisqu'une importante partie de la production est négligée.

Le système de comptabilité proposé est cependant intéressant. Tel qu'il est constitué en effet, il peut être chiffré relativement aisément. On peut ainsi donner une représentation cohérente et concrète d'une partie de l'activité économique d'un territoire particulièrement importante, car c'est sur elle que s'exerce principalement l'action des pouvoirs publics: impôts, investissements, politique du commerce extérieur, etc.

Le ministère de la France d'outre-mer a l'intention d'appliquer à d'autres territoires la méthode expérimentée au Cameroun. Il a été décidé récemment, à cet effet, de constituer, dans chaque territoire d'outre-mer, une commission chargée de la mise en œuvre d'une comptabilité économique. Le Conseil économique ne peut qu'encourager de tels travaux et demander aux pouvoirs publics de mettre à la disposition des autorités locales les moyens en matériel et en personnel nécessaires.

VUE D'ENSEMBLE ET CONCLUSIONS

Parvenus aux termes de cet examen, nous pouvons tout d'abord nous féliciter des progrès accomplis par la comptabilité nationale depuis quelques années. Il existe maintenant un service permanent pourvu d'un personnel spécialisé d'une compétence éprouvée. Les progrès dans la connaissance de l'économie ne peuvent, dans ces conditions, que se poursuivre.

Il faut, par contre, insister sur le retard persistant de notre pays en ce qui concerne la présentation et la diffusion des résultats. Tout récemment, il était écrit que « le revenu national devrait sortir enfin de la clandestinité ».

Sur la présentation des résultats, nous avons montré la nécessité de définir de façon correcte les termes employés et, par suite, le domaine qu'ils recouvrent. Les calculs ne seraient d'aucune utilité, et donc seraient à déconseiller, s'ils devaient conduire à des malentendus sur la signification des chiffres lancés.

Divers arguments ont été émis contre une large diffusion des résultats: incompétence du public en la matière, risque de fausses interprétations. Ces arguments sont identiques à ceux que lança la noblesse, en 1782, contre la publication des comptes financiers par Necker. La transposition est éloquente. Personne ne songerait à réclamer aujourd'hui le secret sur le budget, en dépit de ses obscurités. Au contraire, les efforts doivent tendre à rendre les comptes plus clairs et plus accessibles à la partie la plus éclairée de l'opinion.

La comptabilité nationale n'est au service d'aucun régime, d'aucune doctrine, et ne préjuge d'aucune politique économique. Elle est pratiquée, nous l'avons vu, aussi bien en Union soviétique qu'en Angleterre ou aux Etats-Unis.

Mais, quelle que soit la politique suivie, elle ne peut obtenir que de médiocres résultats, au détriment de la population, si elle est faite sans une connaissance suffisante des faits. Quelle que soit la route suivie par un navire, il est essentiel que l'équipage reconnaisse à l'avance les écueils qui peuvent la jalonner. Les difficultés actuelles de l'économie française, les risques alternatifs et parfois simultanés de dépression et de hausse inflationniste commandent une observation plus vigilante encore.

Loin d'avoir pour objet de supprimer les débats entre intérêts divergents ou entre doctrines opposées, la comptabilité nationale doit permettre de placer ces débats sur le bon terrain et de leur donner toute leur force créatrice. Ce n'est pas un hasard si le retard de notre pays porte à la fois sur la richesse nationale et sur la façon de la mesurer.

ANNEXE I

Schémas présentés par M. Le Brun, membre de la commission de la conjoncture économique et du revenu national.

I. — *Productions et disponibilités nationales en produits finis.*

PRODUITS FINIS (au stade de la consommation ou de l'équipement).	INDICES PAR RAPPORT à l'année précédente.		PRODUCTIONS	IMPORTATIONS NETTES		DISPONIBILITÉS
	De production.	De prix.		Des pays d'outre-mer.	De l'étranger.	
				(Aux prix du marché intérieur.)		
Produits alimentaires						
Biens industriels de constructions non durables						
Biens industriels de constructions durables						
Loyers						
Autres services marchands						
Ensemble des biens de consommation						
Matériel d'équipement agricole						
Matériel d'équipement industriel et commercial						
Bâtiments et travaux publics pour la production						
Ensemble biens d'équipement productif						
Bâtiments à usage d'habitation						
Equipement administratif et social						
Equipement militaire						
Total général			(1)			(2)

(1) Cf. tableau II total final de la dernière colonne.
(2) Cf tableau III total final de la dernière colonne.

II. — *Salaires, charges et profits selon les secteurs de la production.*

SECTEUR	SALAIRES, TRAITEMENTS pensions et retraites	IMPOTS INDIRECTS cotisations patronales, impôt direct des entreprises	REVENU BRUT de la propriété et de l'entreprise.	TOTAUX
Agriculture				
Industries et transports du secteur public				
Industrie et transports du secteur privé				
Commerce				
Banque et assurances				
Services marchands (y compris logement)				
Totaux	(1)		(2)	
Plus achats de l'économie productive à l'Etat, aux collectivités locales, aux pays d'outre-mer, à l'étranger				
Chiffres d'affaires intégrés de l'économie productive (3)				
Moins matières premières et demi-produits exportés ou stockés				
Production totale de produits finis				(4)

(1) Cf. tableau III, 1re colonne, 1re ligne.
(2) Cf. tableau III, 1re colonne, total partiel.
(3) C'est-à-dire après élimination des transactions interentreprises.
(4) Cf. tableau I, total final de la 3e colonne.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

III. — *Revenus disponibles selon leur origine et pouvoir d'achat national.*

CATÉGORIES DE REVENUS	ÉCONOMIE productive. (En plus.)	COLLECTIVITÉS publiques. (En plus.)	SÉCURITÉ sociale, allocations familiales (prestations nettes.) (En plus.)	SOLDE des transferts. Pays d'outre-mer. (En plus.)	SOLDE des transferts. Etranger. (En plus.)	TOTAUX avec impôts.	IMPOTS directs personnels. (En moins.)	TOTAUX disponibles.
Salaires, traitements, pensions et retraites civiles.....	(1)	(3)						
Soldes, pensions et retraites militaires.....								
Revenus des professions libérales.....								
Revenus bruts de l'exploitation agricole.....		(4)						
Revenus immobiliers		(4)						
Revenus mobiliers								
Solde des revenus bruts de la propriété et de l'entreprise privée		(4)						
Revenus bruts de la propriété et de l'entreprise privée.								
Solde des revenus bruts de la propriété et de l'entreprise publique		(4)						
Revenus bruts de la propriété et d'entreprises.....	(2)							
Crédit budgétaire des collections publiques pour achat de biens de consommation et d'équipement.....								
Pouvoir d'achat national.....								(5)

(1) Cf. tableau II, total de la 1re colonne.
(2) Cf. tableau II, total de la 3e colonne.
(3) Y compris salaires et retraite du personnel de la sécurité sociale et des allocations familiales.
(4) Subventions et dotations budgétaires pour la reconstruction, la modernisation et l'équipement, sous déduction, en ce qui concerne le secteur public, des revenus nets versés aux collectivités publiques.
(5) Cf. tableau I, total final de la dernière colonne = l'excédent ( ) du pouvoir d'achat national sur les disponibilités nationales, est égal à la somme du déficit des opérations courantes et d'équipement de l'Etat et des collectivités locales ( ), de celui de la sécurité sociale et des allocations familiales et de l'excédent des échanges avec les pays d'outre-mer ( ), diminuée du déficit des échanges avec l'étranger ( ) — excédent résorbé par une épargne s'analysant comme suit:
(entreprises: —
(particuliers: —

2° Avis adopté par le Conseil économique au cours de sa séance du mardi 23 mars 1954.

Le Conseil économique,

Vu l'article 4, alinéa 3, de la loi du 20 mars 1951 relative à la composition et au fonctionnement du Conseil économique, qui charge le Conseil de donner son avis sur les évaluations officielles du revenu national;

Vu l'avis sur les méthodes et la présentation des évaluations officielles du revenu national, adopté le 22 décembre 1952, sur le rapport de M. Le Brun;

Vu l'avis sur les comptes économiques de la nation pour 1951 et 1952 et sur le budget économique de 1953, adopté le 12 mai 1953, sur le rapport de M. Dumontier;

Vu la résolution tendant à doter l'institut national de la statistique et des études économiques des moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission en matière de revenu national, adoptée le 12 mai 1953;

Vu l'avis sur l'étude du revenu agricole, adopté le 24 novembre 1953, sur le rapport de M. Louis Leroy;

Après avoir entendu le rapport présenté par M. A. Sauvy, au nom de sa commission de la conjoncture économique et du revenu national;

Considérant qu'aucune politique d'expansion économique et de justice sociale ne peut réussir sans une connaissance suffisante des données de base;

Considérant que la comptabilité nationale a permis à d'autres pays d'améliorer leur politique et de se rapprocher du plein emploi;

Considérant que des progrès ont été réalisés, en France, dans cette voie, depuis la Libération et, en particulier, depuis les dispositions prises en 1951;

Considérant que, malgré ces progrès, la comptabilité nationale ne donne pas encore une connaissance suffisante des faits passés et présents;

Considérant qu'elle est encore loin de donner des bases fermes et sûres à une politique d'expansion économique et de plein-emploi;

Considérant la nécessité d'établir des comptes clairs dont l'interprétation puisse se faire sans ambiguïté,

Emet l'avis (1):

1. Que l'organisation des travaux soit, dans l'ensemble, maintenue dans son cadre actuel, à condition toutefois que le Conseil économique soit toujours en état de remplir la mission qui lui a été confiée par la loi;

2. Que des moyens plus étendus soient accordés aux services administratifs participants (service des études économiques et financières, institut national de la statistique et des études économiques), ainsi qu'au Conseil économique, pour leur permettre d'accomplir leurs missions respectives;

3. Que la communication des données de base à l'administration soit améliorée, dans le strict respect du secret professionnel;

4. Qu'une attention particulière soit apportée à la question des amortissements effectués et des amortissements nécessaires au maintien en état de l'appareil productif; qu'à côté de ce souci de maintien en état des richesses matérielles, il soit tenu compte de la notion de maintien en état de la population sur le plan quantitatif et qualitatif;

5. Que la présentation des comptes soit fortement améliorée, notamment par les dispositions suivantes:

a) Publication d'un code complet de tous les éléments pouvant entrer, à quelque titre, dans la comptabilité nationale;

b) Définition rigoureuse de toutes les expressions employées avec indication exacte des éléments du code contenus dans chacune d'elles;

c) Présentation des agrégats sous une forme plus claire et conforme à la structure de l'économie française, le cadre actuel n'étant conservé que pour les comparaisons internationales obligatoires; notamment un agrégat du pouvoir d'achat devrait être établi dans les conditions précisées dans le rapport;

d) Indications sur le degré d'erreur vraisemblable des diverses données et sur les précautions à prendre dans leur utilisation;

e) Publication annuelle, avant le vote du budget financier, d'une brochure faisant connaître, sous une forme claire et fidèle, les données essentielles pour l'année précédente, l'année en cours, ainsi que des prévisions sur l'année suivante, avec leur signification;

(1) L'avis a été adopté au scrutin public par 148 voix et 1 abstention (voir les résultats du scrutin en annexe, page 391).

6. Que soit poursuivie et intensifiée l'étude des « relations interindustrielles » et que cette technique reçoive le plus tôt possible ses premières applications à la comptabilité nationale;

7. Que le Conseil économique soit régulièrement tenu au courant de ces travaux;

8. Que des notions sur le revenu national et la comptabilité nationale soient données dans divers enseignements, notamment: sciences économiques, politiques et sociales; enseignement technique supérieur; formation du personnel administratif et cours de comptabilité;

9. Que des calculs sur le revenu national soient entrepris ou poursuivis dans les départements et territoires d'outre-mer, avec des cadres et des méthodes appropriés et qu'ils soient publiés;

10. Que soit analysée systématiquement la comptabilité nationale des divers pays de façon à pouvoir effectuer les rapprochements et comparaisons nécessaires et placer correctement la France dans le cadre international.

ANNEXE II

SCRUTIN

Sur l'ensemble du projet d'avis présenté par M. A. Sauvy, à la suite du rapport général sur le revenu national

Nombre de votants 149

Ont voté pour 148
S'est abstenu 1

Le Conseil économique a adopté.

Ont voté pour (148).

Groupe des activités diverses. — MM. Colleville, Compeyrot, Montfajon, Ramarony.

Groupe de l'agriculture. — MM. D'Andiau, Bardet, Baron, Barré, Bidau, Biset, Blaise (C. G. T.-F. O.), Bonjean, Bouchard, Chégut, Deleau (Jean), Denoyés, des Courtils, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Genin, Guellati, Haniquaut (C. F. T. C.), Lamour, Lepicard, Lequertier, Lucas, Mangeard, Martin, Maumont, Milhau, Naudin, Rius (C. G. T.), Robin (François), Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. André (Jean-Louis), Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Sené.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), Mabit, Noddings, Pasquet, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe des classes moyennes. — M. Tisserand.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, Brot, de Laulanie, Gausset, Lamy, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Le Hénaff, Verret.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll, Thoumyre.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Lafond, Mayolle, Meunier, Pisson, Troemé, Waendendries.

Groupe de la pensée française. — MM. Byé, Caujolle, Dumontier, May, Roche, Sauvy, Soula.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Ducros, Le Ferme, Malterre, Puverel.

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vansieleghem, Vandenbussche, Willame.

C. G. T. — M. Bouchaud, Mme Brisset, MM. Brouard, Duret, Frischmann, Furst, Le Brun, Le Queré, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz.

C. G. T.-F. O. — MM. Allègre, Beyaert, Bomal, Bothereau, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lapeyre, Pagliano, Peeters, Richard.

C. T. Intell. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bernard, Bicheron (C. G. C.), Graeve, Jourdain, N'Gom (C. G. T.), Sar (C. G. T.-F. O.), Tidjani (C. F. T. C.).

S'est abstenu (1).

Groupe des classes moyennes. —M. Millot.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES